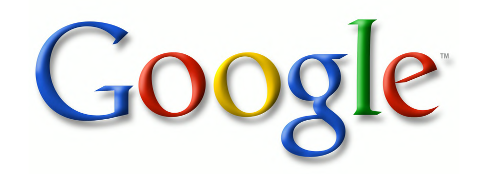
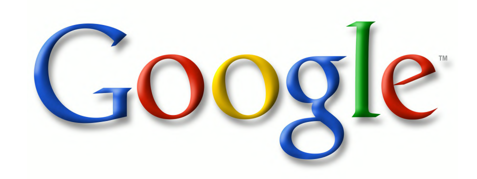






BIBLIOTHÈQUE

DU

XVᴱ SIÈCLE

Tome VII

LE PRISONNIER DESCONFORTÉ



PARIS

LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE

HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais, 5

—

1908

LE

PRISONNIER DESCONFORTÉ



Cachot dit de Philippe de Commynes à Loches
(Voir p. XI, n. 3, p. XIII).

Pierre CHAMPION
Archiviste-Paléographe

LE *Prisonnier Desconforté*

DU CHÂTEAU DE LOCHES

POÈME INÉDIT DU XV[e] SIÈCLE

avec une introduction, des notes, un glossaire et deux fac-similés



PARIS

LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE

HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais, 5

—

1909

INTRODUCTION

LE MANUSCRIT

Le manuscrit 14975 du fonds français de la Bibliothèque Nationale est un petit volume composé de 70 feuillets de parchemin, mesurant 185 × 130 millimètres, dans une reliure en maroquin rouge, assez peu caractérisé, mais qui paraît bien du XVIIe siècle. Au dos, sur un cartouche vert, on lit : LE PRISONI DECONFO.

L'écriture de ce manuscrit, grosse et régulière, date de la fin du XVe siècle ; elle répond à l'espèce désignée dans les anciens inventaires par les termes de *lettre brisée* ou *bastarde* et ressemble fort aux caractères d'imprimerie en usage dans le même temps : il est probable que c'est celle d'un scribe du nord de la France. L'aspect du manuscrit est pauvre : chaque huitain commence seulement par une petite initiale rouge ou bleue.

Incomplet du commencement (probablement d'une page) le manuscrit n'a aucune histoire. Sur le deuxième feuillet de garde, en papier, je lis : 1640 ; au fol. 70 v°, d'une écriture du début du XVIIe siècle, on a transcrit une prière à la Vierge : *Glorieuse Vierge Marie à vous me rends et je vous prie que vous me veilies aider en tout ce que j'aurai mestier...* qui se termine par les mots : AMEN JESVS. Ce manuscrit, entré dans la Bibliothèque Royale au temps de Louis XV (comme l'atteste le cachet rouge), était autrefois coté supplément fr. 254,34. Il a été découvert et copié par mon ami Marcel Schwob.

ANALYSE DU POÈME

Le *Prisonnier Desconforté* est, sous la forme où nous le possédons, un poème anonyme de 2366 vers, dont le commencement se trouve lacéré.

Il se compose de 235 huitains octosyllabiques rimant *a b a b b c b c*, de 9 ballades intercalaires (I du Prisonnier Déconforté, II de douleur, III de la venue du roi, IV de la mort, V de pitié, VI des proverbes, VII de l'amour, VIII (double ballade) de pardon, IX de compassion), d'un *lay* sur la Grâce.

Le poème s'ouvre brusquement par une prière du prisonnier à son Dieu : il le supplie d'entendre sa plainte, ce Dieu qui l'a créé, lui a accordé une naissance assez haute, l'honneur et la fortune [1]. Protestant de son innocence, il affirme avoir servi son roi avec loyauté ; sur un faux rapport il se trouve aujourd'hui en prison [2], enfermé dans une cage [3], enferré étroitement : sauf la mort est-il au monde pareil supplice [4] ? Sa délivrance il ne peut l'espérer que de la grâce du souverain [5] ; si elle ne doit lui être accordée, la mort du moins lui sera un soulagement [6]. Mais voici justement le roi de passage à Loches ; le prisonnier lui adresse une ballade [7], espère un instant être tiré de sa cage (de *mue* comme il dit plaisamment). Il lui faut bientôt renoncer à ce suprême espoir : le roi délivre tous les prisonniers, sauf lui, qui demeure le « roi des infâmes » [8]. Bien mieux ce « souverain qui tout asombre » a confirmé sa peine. A l'approche de la mort le prisonnier commence à réciter les psaumes de la pénitence [9] ; désormais il ne nous entretiendra plus de lui mais du monde [10].

Le temps présent est faux : un pape ne saurait être excommunié, un procès instruit contre un roi, et nul n'ose lui dire la vérité [11]. Les prélats vivent mal, trafiquant des bénéfices ; les ecclésiastiques sont usuriers et prêtent à cinq pour cent [12]. Les grands de ce monde, ne désirant que les biens de fortune, se gardent de faire la guerre sainte [13] ;

1. Huitains I-III.
2. H. V.
3. H. IV.
4. Ballade I.
5. H. IX.
6. Ballade II.
7. Ballade V.
8. H. X et ballade III.
9. Ballade IV.
10. H. XI.
11. H. XIII.
12. H. XIV-XV.
13. H. XVI.

les juges rendent de faux jugements [1], les marchands sont trompeurs, les drapiers pratiquent l'usure et retiennent le drap qui leur est confié [2] : la famille elle-même présente l'image de la division [3].

Le prisonnier interrompt ici un réquisitoire, qui est presque un lieu commun chez les moralistes du Moyen-Age, pour nous faire part de réflexions plus personnelles [4] : — Hélas ! faut-il s'étonner que tout aille si mal lorsque les honnêtes gens (j'en étais) sont révoqués de leurs fonctions, quand les mauvais prennent leur place. Les bons font le mal par crainte, les mauvais pour être en faveur : mais ceux qui vont leur droit chemin sont rayés des offices [5]. Il n'y a dans ce monde ni bonne foi ni honneur; les actes authentiques eux-mêmes sont falsifiés. J'ai voulu être honnête : c'est pour cela que je suis en prison [6]. — Et, dans une ballade, formée de proverbes enchâssés, le prisonnier résume son expérience du monde et ses déboires [7].

Mais, à la pensée que c'est pour s'être dévoué pour autrui, (par *amour*), qu'il souffre aujourd'hui, il imagine une sorte de parallélisme entre son sort et celui du Christ [8], se compare au pitoyable pélican. Il est libre cependant celui pour qui il s'est sacrifié [9]. A cette idée le prisonnier maudit, suivant l'usage et la forme [10], l'impassible et versatile Fortune ; puis, dans un brusque retour de pensée, il se met à rendre Dieu responsable de son malheur [11]. N'est-ce pas seulement pour secourir son prochain, pour accomplir le commandement divin, qu'il souffre aujourd'hui une telle injustice [12] ? Dans un grave soliloque le prisonnier présente alors son apologie :

Dieu peut bien estimer, qu'à part celui de charité, j'ai enfreint tous ses autres commandements : c'est vrai, je suis pécheur, mais j'ai en cela

1. H. XVII.
2. H. XVIII-XIX.
3. H. XX.
4. Ch.-V. Langlois, *La vie en France au Moyen-Age d'après quelques moralistes du temps*. Paris, 1908, *passim*.
5. H. XXII-XXIII.
6. H. XXXVII-XXXI.
7. Ballade VI.
8. H. XXXIII et ballade VII.
9. H. XXXIV et XXXVI.
10. Voir le commentaire, p. 75.
11. H. XXXVIII.
12. H. XLIII.

bien des excuses. D'abord j'ai dû employer mon intelligence à mon profit plutôt qu'au service de Dieu, n'ayant pas d'argent [1]. Les plaisirs du monde flattent trop agréablement nos sens [2]. Ces commandements de Dieu, incompatibles avec la faiblesse humaine, le prisonnier les rétorque tous tour à tour [3] ; bien plus il s'avoue coupable des sept péchés mortels et s'en justifie [4]. Suivant la vieille allégorie [5], si chère aux moralistes et aux imagiers du même temps, il nous décrit le combat des Vertus et des Vices personnifiés, la déroute des Vertus en son âme [6]. Il a méconnu les œuvres de miséricorde [7] ; il a méconnu les spirituelles [8]. Dans une confession, toujours plus désespérée et plus libre, il déclare même comment il a renoncé à la foi, à toute sagesse, à toute justice [9]. S'il croit encore en Dieu que de difficultés, que de doutes l'assaillent [10]. La faute n'en saurait retomber sur lui ; elle accable un Dieu à la fois juge et partie [11]. — En cet instant de douloureuse et véritable humanité le prisonnier nous dit combien il redouta la misère, le besoin qu'il a de réalités, lui qui ignore tout de l'autre monde. Les péchés sont les plaisirs naturels de l'homme engendré en iniquité [12]. Dieu ne saurait ici alléguer son exemple : lui conçu sans péché [13], pourquoi ne m'a-t-il pas créé « impécheur » ? Si Adam a fauté ce n'est pas une raison pour m'accabler. De toute éternité Dieu ne savait-il pas que je pécherais [14] ?

Le prisonnier recule devant un tel blasphème : c'en est assez sur ce sujet de la prédestination où les maîtres en théologie errent eux-mêmes ; il raille un soliloque dans lequel il se donne à la fois la demande et la réponse, comme le légendaire prêtre Martin [15].

Le prisonnier est allé trop loin dans sa douleur ; elle le trouble

1. H. XLVI-XLVII.
2. H. XLVIII-LIII.
3. H. LV-LXIV.
4. H. LXVI-LXXII.
5. Voir le commentaire, p. 75.
6. H. XCVI.
7. H. CI.
8. H. CV.
9. H. CXIII.
10. H. CXVI.
11. H. CXXXI.
12. H. CXXXVIII.
13. H. CXL.
14. H. CXLIX-CLII.
15. H. CLX.

comme jadis elle troubla le fils de Dieu [1] ; il retournera vers celui qui naguère a pardonné à Marie-Madeleine, au bon larron, au clerc Théophile [2] ; il s'en remettra à la miséricorde de celui qui ne veut pas la mort du pécheur [3].

Une âme ainsi torturée par la souffrance, déchirée par l'angoisse et le trouble, est naturellement sujette à des écarts qui la portent aux solutions extrêmes de la pensée. Son inconstance nous est un gage de sa sincérité. Sans transition, comme sans surprise, la fin du poème nous conduira donc par les chemins mystiques de la contemplation. Bien plus le prisonnier trouvera sa consolation dans l'idée même de l'injustice qui l'accable [4] : il demandera son pardon au Saint-Esprit. — Pardonne-moi ; je souffre et je suis nu : telle est la récompense de ma loyauté [5]. — Le prisonnier s'approprie et commente les fortes images du psautier sur la transition fugitive des jours ; il entrevoit la mort comme la seule réalité de ce monde [6]. Après une dernière prière adressée à Dieu [7] durant sa maladie, il se prend de nouveau à réciter les psaumes de la pénitence [8].

L'extrémité de son malheur lui a fait connaître Dieu. — Écoute, mon Dieu, je suis dans une prison obscure et cruelle ; voilà huit mois que je souffre. Il est vrai, je t'ai offensé mais sans manquer à mon Roi [9] ; accorde-moi ma délivrance [10] :

Ce ton mystique se retrouve encore dans le *lay* par lequel le prisonnier remercie Dieu de lui avoir enseigné ce chemin de Grâce où, s'élevant par la souffrance à la vision divine, les saints le précédèrent ; il invoque encore la glorieuse et belle dame, consolatrice de toute affliction, Marie [11], lui montre sa misère et sa face blême ; à Dieu il demande de le garder de la tentation [12] et prie pour ses amis [13].

1. H. CLXXI.
2. H. CLXI.
3. H. CLXXI.
4. H. CLXXXIII.
5. Double ballade VIII.
6. H. CLXXXVI-CLXXXVIII.
7. Ballade IX.
8. H. CLXXXIX.
9. H. XCCVIII et CCI.
10. H. CCX.
11. H. CCXII-CCXVI. — *Solve vincla reis* est-il chanté dans le bel hymne *Ave maris stella*.
12. H. CCXXIII.
13. H. CCXXVI.

Ici devait se terminer le « desconfort » du prisonnier. Les six huitains[1] qui suivent nous apprennent comment il éprouva la miséricorde de Dieu, comment digne par ses péchés de la damnation d'enfer, il fut délivré et moralement guéri. Il remerciera donc pour la dernière fois la Vierge, Dieu et la Trinité. Que le Seigneur nous accorde à tous une bonne mort[2]. *Amen !*

A la suite de cet épilogue, ajouté après coup à son poème de désespérance[3], le prisonnier transcrivit un explicit qui nous donne certains détails, que nous voudrions plus précis, sur les conditions matérielles de sa composition poétique. Son poème est né de son désœuvrement ; comme il avait été surnommé le *Prisonnier Desconforté* par ceux qui, en le visitant, exerçaient l'une des œuvres de miséricorde, il donna à son poème son propre surnom :

Celluy qui a fait cestuy livre
N'avoit guaire à besongnier ;
Si amoyt bien estre delivre,
Aussi son livre achever.
Puis l'a volu faire nom donner :
Et, pour ceux qui l'ont visité,
Par son droit nom l'a fait nommer
LE PRISONNIER DESCONFORTÉ.

DATE DU POÈME

Un ton de sincérité réelle, assez rare dans la poésie du XVe siècle trop souvent conventionnelle, distingue dès l'abord le *Prisonnier Desconforté*. C'est vraiment une pauvre créature, et désespérée, qui parle et traduit sa souffrance. Les grandes images du psautier portent naturellement cette poésie un peu grêle et parfois maladroite : mais la simplicité du dialogue entre une âme et son Dieu, ces brusques passages de l'espérance au désespoir, de l'incrédulité au mysticisme, nous font comprendre et partager en quelque sorte les affres d'un prisonnier. Son désespoir le jette même dans un état d'incrédulité qui pour-

1. H. CCXXX-CCXXXV.
2. H. CCXXXV.
3. Le h. XII paraît bien lui-même avoir été ajouté après coup ; la ballade V n'est pas à sa place chronologique.

rait nous surprendre [1]. S'il allégorise encore le vieux tournoi des vices et des vertus [2], si le mouvement de sa pensée rappelle trop le plan des encyclopédies morales du moyen âge [3], si la connaissance des doctrines augustiniennes atténue la hardiesse de sa discussion [4], il faut avouer que la plupart de ses expressions, de ses sentiments lui sont fournis par l'expérience de la douleur.

Avons-nous les moyens de connaître cette personnalité du rimeur anonyme? Avons-nous les indices suffisants pour déterminer la date de son poème?

Ce premier point ne paraît pas pouvoir être résolu dans l'état de nos connaissances. On trouvera plus loin [5] une liste critique des prisonniers d'état qui ont séjourné à Loches dans la seconde partie du XVe siècle : il y a lieu de l'estimer encore bien incomplète [6]. On comprend que des arrestations qui se sont multipliées à partir du règne de Louis XI et sous les troubles de celui de Charles VIII, nous soient demeurées inconnues; elles concernaient le plus souvent des personnages secondaires, comme nous le voyons par les enquêtes originales.

La personnalité du *Prisonnier Desconforté* ne se distingue pas en traits bien individuels au cours de son poème : plutôt que sa personnalité c'est sa condition sociale que nous pouvons saisir. Il était né « d'assez haulte géniture, en lignage légitimé » [7]; intelligent et ayant médiocrement d'argent [8], il aimait la fortune [9] et travaillait à l'acquérir [10]. Il remplissait un office public, avait acquis assez d'hon-

1. M. Ch. V. Langlois a justement rappelé que cet état de pensée était plus fréquent qu'on ne le pense communément au Moyen-Age.

2. Voir le commentaire, p. 75.

3. De la *Somme le Roi* en particulier. Voir le commentaire, p. 75-76.

4. Du *de prædestinatione* surtout. Voir le commentaire, p. 75-76.

5. Voir l'appendice I.

6. La meilleure liste (je l'ai corrigée sur quelques points) se trouve dans l'*Histoire du donjon de Loches* par Edm. Gautier (Châteauroux, 1881, in-8) ; les graffites du XVe siècle, dont beaucoup ont dû disparaître sous le badigeon de la prison moderne, sont assez nombreux.

7. H. II. Il ne faudrait pas être abusé par la qualité de « syre » que l'on donnait au prisonnier (H. LXVII): François Villon nomme ainsi Jean Perdriel, fils d'un changeur (G. T. v. 1406). — Faut-il retenir comme un trait personnel l'allusion au « chasteau clos » (H. CLXXXVIII) ?

8. H. II ; au h. III il parle toutefois de son « povre estat ».

9. H. LXIX, CXXXII-CXXXIV.

10. H. XCIX.

neur et d'argent [1] quand il fut révoqué par le roi [2]; il paya pour un autre [3], sans doute un plus puissant que lui. Lors de son arrestation, il était déjà âgé et ses malheurs précipitèrent sa vieillesse [4]. Vers la fin de son poème il nous dit être prisonnier depuis huit mois [5].

Ce sont là des traits assez vagues d'une personnalité qu'il serait dangereux et facile de préciser. Nous y verrons celle d'une des victimes d'un changement de direction dans le gouvernement, emprisonnée (si son témoignage sur ce point est sincère [6]), à la suite d'une brigue des seigneurs en lutte contre le pouvoir royal, comme cela arriva souvent au XVe siècle.

Serons-nous plus heureux dans l'identification du « souverain » venu à Loches qui délivra de cette prison tous les prisonniers, sauf l'auteur de notre poème [7] ?

Si nous admettons que ces sortes de délivrance correspondaient à un droit de grâce exercé lors de la première entrée du souverain dans une cité après son sacre [8] (en fait c'était l'usage absolu), nous avons un élément chronologique certain pour dater le poème.

Nous ne savons rien d'un passage de Louis XI à Loches dans une telle circonstance [9]. Par contre les registres de comptes de la municipalité de Loches nous ont conservé la dépense faite au mois d'août 1489 pour la première entrée de Charles VIII dans cette cité [10]. Des joueurs

1. H. III.
2. H. V et ballade I.
3. Ballades VII et VIII ; h. XXXV, XL, XLIII, CCI.
4. Ballade IV.
5. H. XCCVIII.
6. H. CIX, CCI.
7. Ballade III ; Sur la venue du Roi :

Sur moy a grant suspection
Dont il est courroucié et chaulx (Ballade VIII).

8. *Œuvres complètes de François Villon*, éd. A. Longnon, p. XXIX.
9. H. Lambon de Lignim, *Entrées solennelles à Loches* dans les *Mém. de la Soc. archéologique de Touraine*, 1856, t. VIII, p. 93-94.
10. « Autres mises du commandement des manans et habitans au nouveau advenement du roy nostre Seigneur qui fist son entrée en ceste dicte ville où moys d'aoust que l'on disoit iiij^c iiij^xx et neuf » (Compte de Lorin Chabaz, 25 décembre 1488-1491, aux archives de la Mairie) ; le chapitre relatif aux fourriers du roi nous montre qu'il s'agit bien d'une première entrée « Item aux fourriers dudit Seigneur pour ce que la coustume est ytelle que quant ledit prince entre premierement en une ville especiallement royalle lesdits fourrier ont de coustume d'avoir leur vin. Par le commandement de mesdits seigneurs les esleuz baillé LXX s. t. »

d'instruments allèrent à sa rencontre ainsi que des petits enfants porteurs d'écussons ; la porte Quintefou était pavoisée et le roi entra sous un dais de taffetas de fil d'or que l'on portait sur sa tête, comme en procession. Du vin fut envoyé au chancelier et à messire Jean Bourré ; les fourriers royaux en touchèrent, selon la coutume, et quatre jambons furent cuits pour tenir la table ronde. Charles resta trois jours dans la ville où le guet fut monté durant son séjour [1].

Si nous remarquons que le prisonnier parle d'un séjour de huit mois à Loches on peut croire que son arrestation remontait à la fin de l'année 1488 [2]. Cette période est précisément marquée par toute une série d'intrigues, de conspirations, d'agitations obscures en faveur du duc Louis d'Orléans contre le gouvernement de Charles VIII ; elle fut signalée par les arrestations de Philippe de Commynes, de l'évêque de Périgueux Geoffroy de Pompadour, de Georges d'Amboise, de Georges Gaston et de Guillaume Boisboisel [3] ; une instruction criminelle était dirigée contre Louis d'Orléans et Dunois [4] ; une ligue de barons formée en Bretagne [5]. C'est dans ce milieu qu'il faut situer le *Prisonnier Desconforté*. Et, quand il nous fait le tableau des révocations d'offices qui suivirent ces troubles, on croirait entendre quelques récriminations d'un Louis d'Orléans [6] :

L'on fait aujourd'uy de foy fy :
Aussy dit-on « fy de la foy ! »
Avarice l'a desconfy.
De foy mentir n'est nul effroy,
Non plus de prince que de roy,
Plus de seigneurs que du commun :
Qui en parle, l'on dit : « Tay toy !
« Il est à jourd'uy tout commun. »

1. J'emprunte ces détails au compte précité de Lorin Chabaz.
2. H. XCCVIII.
3. Jaligny, dans l'*Histoire de Charles VIII*, par Godefroy, p. 14.
4. M. de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. II, p. 169.
5. A la suite de la défaite des barons en Bretagne, Bourré, capitaine du château d'Angers, se plaint de l'encombrement des prisonniers (M. de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. II, p. 227).
6. M. de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. II, p. 176. — Cf. h. XXII :

Las ! aujourd'hui l'on desassorte
Trestous les bons et les deffont...

C'est bien de ce temps qu'un Commynes disait, usant presque des mêmes mots : « Nous sommes affaiblis de toute foy et loyaulté les uns envers les autres et ne scauroye dire par quel lieu on se puisse asseurer les uns des autres » (*Mémoires*, I, 156).

On pourrait peut-être s'étonner d'entendre nommer Charles VIII « le souverain qui tout asombre [1] » : il faudrait pour cela oublier combien dure et énergique fut la répression contre le parti orléanais et breton [2]. Ecoutons encore Commynes : « Et croy que j'ay esté l'homme du monde à qui il a faict plus de rudesse, mais congnoissant que ce fut en sa jeunesse et qu'i ne venoit point de luy, ne luy en sceuz jamais maulvais gré » (*Mémoires*, l. VIII, 27).

LA PRISON DE LOCHES

Le vieux donjon des comtes d'Anjou et des rois d'Angleterre, complété au temps de Philippe-Auguste par une enceinte de fossés, des courtines flanquées de tours, était devenu une forteresse de première importance lorsque Loches fit définitivement retour à la couronne [3]. Remaniée au XIVe [4], augmentée au XVe siècle de constructions nouvelles plus appropriées aux nouveaux moyens d'attaque et de défense (d'un nouveau donjon rond, la *tour ronde*) cette place forte, livrée au duc de Bourbon, chef de la Praguerie, par le seigneur d'Amboise, tombait au pouvoir de l'armée de Charles VII en 1440 [5]. La cité, en partie incendiée pendant ce siège, mais bientôt reconstruite et favorisée de privilèges [6], devenait l'un des séjours préférés de Charles VII [7] et la

1. V. 184.

2. M. de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. II, p. 227. — Le 19 novembre 1498, Louis XII entra à Loches (Compte de Pierre Sicare [11 mai 1498 — 11 septembre 1499] aux archives de la Mairie) ; j'indique ici cet élément chronologique que je ne pense pas utile pour dater le poème.

3. Ce qui arriva en 1249. — Sur l'histoire de Loches, voir Edm. Gautier, *Histoire du donjon de Loches* (Châteauroux, 1881, in-8). — L. Bossebeuf, *Loches, monuments et souvenirs* (Tours, 1901, in-8).

4. Le « *portail* » paraît bien de ce temps.

5. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 122.

6. En date de 1443 (Edm. Gautier, p. 77) : ils furent ratifiés au mois de novembre 1487 (Arch. Nat., JJ 218, fol. 93 r°-v°).

7. *Le logis du roi au château de Loches*, par M. G. d'Epinay dans le *Bulletin Monumental*, t. XXXIX, — Charles VII était déjà à Loches lorsque Jeanne d'Arc vint le 10 mai 1429 lui annoncer la délivrance d'Orléans.

résidence d'Agnès Sorel[1]. Le vieux château lui-même se transformait pour recevoir les prisonniers d'état[2]; à la fin du xve siècle un bâtiment carré (le *Martelet*) paraît bien avoir été construit à cet usage.

Le bâtiment qui semble avoir le plus anciennement servi de prison est la tour du pont-levis[3]. Ce cachot, dont on a fermé l'embrasure de la meurtrière par un gros grillage de bois[4], conserve sa physionomie du xve siècle[5]; à l'un des murs de la salle un collier de fer est scellé au mur par de lourdes chaînes[6] et les graffites du xve siècle sont ici les plus nombreux[7].

La *tour ronde* servit également de prison à cette époque; l'escalier de pierre, qui dessert deux étages[8], conduisait à une sorte de plate-forme

1. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 217. — On sait que Charles VII lui fit élever un charmant tombeau; il se trouvait encore au xviiie siècle dans la collégiale et a été transporté dans la tour dite d'Agnès Sorel contiguë au *logis du Roi*.

2. Le « prisonnier desconforté » désigne Loches par les mots « prisons royaux » (v. 1683). Sleidan nous dit dans sa vie de Philippe de Commynes: « Ses adversaires le mirent en prison à Loches, au pays de Berry (sic), ville et chasteau, où l'on mettait coustumierement prisonniers ceux qui estoient accusez de lèze-majesté » (éd. des *Mémoires* par Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 122).

3. Gautier, p. 194.

4. C'est le cachot que l'on montre aujourd'hui sous la désignation de : *Cage de Philippe de Commynes*. Cette tradition n'est pas vérifiable. Dans tous les cas, et malgré son grillage de bois, ce n'est pas là une des cages (de fer ou de bois) décrites par Commynes: c'est un cachot réduit, pour une raison de sécurité, à l'embrasure de la meurtrière.

5. Nous en donnons une reproduction.

6. Il paraît bien devoir être porté autour du cou; Olivier le Daim en porta un autour des reins qui lui donna des hernies *(Procès*, éd. Picot).

7. M. E. Gautier a relevé les suivants : *Il n'ia ou monde plus grande destresse Du bon temps soy souvenir en la tristesse (*d'une écriture française de la fin du xve siècle, qu'il n'y a aucune raison d'attribuer à Ludovic le Maure, des vers en catalan (fin du xvie siècle *ibid.*, p. 194), des vers français de Geuffroy Regnault (fin du xve siècle, *ibid.*, p. 195), la devise de Ludovic le Maure (*Ibid.*, p. 194), deux graffites d'un Allemand ? J. Specholt (datées de 1517 et non pas de 1417, *ibid.*, planche IX, 1 et X, 1), un autre en allemand (*Ibid.*, planche IX, 2). — J'ai lu, d'une écriture de la fin du xve siècle, le début d'une inscription *Plus pancer que dire...* et des vers (difficiles à déchiffrer) qui me paraissent signés des initiales N T, avec deux hermines ? *Prisonnier suys... qui v[eut servir feablement... doit avoir oreille pour escouter... pour comprandre.*

8. Au rez-de-chaussée, salle dite de la torture (on y voit une barre de fer et deux anneaux); le premier étage servit à des prisonniers de guerre de Louis XIV à Napoléon Ier ; à gauche, la salle dite d'armes (on y voit une sorte de représentation d'un duel au xvie siècle) — dans une autre salle située à la suite, Ludovic Sforza passa les dernières années de sa captivité (Gautier, p. 200).

où les prisonniers montaient sans doute pour leur promenade [1].

Le *Martelet* peut dater de la fin du xv[e] siècle : il servit surtout au xvi[e] siècle [2] ; c'est l'un de ses sous-sols que Ludovic le Maure orna [3] de fresques.

Toutes ces prisons étaient fort rigoureuses ; cependant, dès le début du xvi[e] siècle, on ne les tenait plus pour très sûres [4].

Quelle était dans ces lieux la misère d'un condamné, les lamentations du « Prisonnier Desconforté » nous en donnent une assez forte idée (v. 77-81) :

Enfermé, clous, doubtant fureur,
Estroit tenu — c'est grant hydeur —
Enferré pour tenir mesure :
Au pis aller c'est le pieur
Sans lui imposer la mort dure !

Les fers [5] n'étaient pas moins insupportables au prisonnier que l'obscurité (v. 1902-1905) :

O hault roy d'éternelle grace,
Garde ta povre créature
Que la prison tourmente et lace,
Par grant crudelité obscure...

Enfin on ne saurait douter qu'il n'ait connu les derniers perfectionnements des prisons de ce temps (v. 32-33) :

L'on a bouté le malheureux
En une cage pour chanter.

Commynes les connaissait bien ces cages ; c'est dans l'une d'elles, et

1. C'est là que se lit l'inscription DIXISSE : ME : ALIQVANDO : PENI || TVIT : TACVISSE : NVMQVAM. 12 may 1489, attribuée à Philippe de Commynes. Malgré le rapprochement fourni par les *Mémoires* (éd. de Mandrot, t. I, p. 74), ce graffite ne saurait être de Philippe de Commynes, qui se trouvait prisonnier à la Conciergerie à partir du 17 juillet 1487 et qui, le 24 mars 1489, fut relégué dans une de ses terres pour dix ans (*Mémoires*, éd. de M[lle] Dupont, t. III, p. 142 et 146).

2. E. Gautier, p. 95-96, 200-201. — M. E. Gautier a fait une erreur sur la lecture du chiffre 1517 (lu 1417) qui accompagne le graffite *Vive le tres noble roy Francoys* ; il s'agit de François I[er].

3. *Ibid.*, p. 96 et suivantes.

4. Certificat du lieutenant du bailli de Touraine en 1517 (cité par E. Gautier, p. 73).

5. « Autrefois avoit faict faire (Louis XI) a ung Allemand des fers tres pesans et horribles pour mettre aux pieds et estoit un anneau pour mettre au pied, fort malaisé a ouvrir, comme un carquan, la chaine grosse et pesante et une grosse boule de fer au bout, beaucoup plus pesante que n'estoit de raison et les appelait-on les fillettes du roy » (*Mémoires de Philippe de Commynes*, l. VI, ch. xi); la chaine qui reste à Loches dans la tour du pont-levis me paraît un collier.

précisément à Loches, qu'il fut enfermé plus de six mois [1]. On en fabriquait en fer, d'autres en bois ; au temps de Louis XI [2] un forgeron d'Allemage en faisait presque une spécialité [3].

« Il est vray qu'il avoit faict de rigoureuses prisons, comme caiges de fer et d'autres de boys, couvertes de platz de fer par le dehors et par le dedans, avecques terribles fermures, de quelques huict piedz de large et, de la hauteur d'ung homme et pied de plus. Le premier qui les devisa fut l'évesque de Verdun, qui en la premiere qui fut faicte fut mis incontinent et y a couché quatorze ans [4]. Plusieurs depuis l'ont mauldict et moy aussi qui en ay tasté soubz le Roy de present huyt moys[5]... » Au XVI[e] siècle il y en avait encore deux à Loches [6].

La rigueur de telles prisons était presque incroyable. L'humidité des sous-sols ou des murs énormes déformant les membres, la vermine supprimant le sommeil, l'inappétence des aliments trop simples (le pain d'amertune et l'eau d'angoisse), la nuit presque perpétuelle, l'extrémité du froid et du chaud amenaient prématurément la vieillesse et la mort. Il faut ajouter à Loches les fers et la cage. C'était une vraie

1. Philippe de Commynes nous dit huit mois ; mais arrêté au mois de janvier 1487, un arrêt du 18 juin ordonnait son transport à Paris (*Mémoires*, éd. de M[lle] Dupont, t. III, p. 141-142).

2. Des cages de fer existèrent toutefois avant le règne de Louis XI (Forgeot, *Jean Balue*, p. 95) ; La Hire et Jeanne d'Arc éprouvèrent ce mode de détention.

3. A Hans Fer d'argent, mareschal, natif du païs d'Allemaygne, pour partie d'une cage de fer a mettre prisonniers XL l. — à J. Daulin, marchand féron demourant à Tours, pour l'achat de 3.457 l. 1/2 de fer que ledit seigneur a fait prendre et achepter de luy pour faire partie d'une cage de fer a mettre prisonnier » (Mss. Gaignières) [Extraits cités par Edm. Gautier, p. 84.]

4. Guillaume de Harancourt, arrêté avec Balue à Amboise, le 23 avril 1469 (*Mémoire de Ph. de Commynes*, éd. B. de Mandrot, t. I, p. 174, note); il fut détenu à la Bastille.

5. *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, t. II, p. 77-78. — Voici comment elles sont décrites en 1635 : Elles n'étaient pas en fer, mais en bois, muni par dehors de bandes de fer; de figure quarrée, large en tous sens de 6 pieds et demi de Roy par dedans, hautes de 5 pieds et demi, planchéiées par bas et par haut ; il y avait un trou pour passer la viande par l'un des costés et dans la partie inférieure de la porte qui était bossée et arrondie, un autre trou sous lequel on mettait un bassin (Ms. Dubuisson, cité par Edm. Gautier p. 85 ; L. Bossebœuf, p. 9). Une de ces cages (détruites à la Révolution), existait encore en 1790 (*ibid.*, p. 86-88).

6. Selon Belleforest (1575) une cage était placée dans la grande chambre de la tour ; l'autre au-dessus du pont-levis (Edm. Gautier, p. 84) ; Gaignières a fait dessiner l'une d'elles en 1699 (L. Bossebœuf, p. 9). — Dans aucun cas ces cages ne peuvent être confondues avec les embrasures des fenêtres transformées en cachot par des grillages de bois.

misère pour qui, exerçant l'œuvre de miséricorde, allait visiter ces prisonniers dans leurs liens. « On les voit se roidir de froid, enrager de male-faim, hannir de soif, pourrir de vermine et de povreté tellement que si par pitié quelqu'un va les voir, on les voit se lever de la terre humoureuse et froide, vermolus, bazanés, emboufis, si chétifs, maigres et défaits qu'ils n'ont que le bec et les ongles [1]. »

Il y avait naturellement bien des degrés dans ces traitements et dans un même lieu. Plusieurs prisonniers occupaient parfois le même cachot. Ceux qui savaient lire pouvaient parfois lire leurs heures [2] ; les plus favorisés entendre la messe et parfois même tous les jours de la semaine [3] ; tous être entendus en confession. Certains obtenaient des livres et même de jouer aux échecs avec leurs gardes [4].

C'est ainsi que Robert Duval, chanoine de Chartres, pouvait écrire à Balue transporté à Montbazon sous la garde de Jean d'Estouteville : « Votre captivité vous a donné lieu de lire toute la Bible et tout le Décret de Gratien, de méditer sur la philosophie morale, d'apprendre par cœur toutes les histoires anciennes et modernes. Durant plus de dix ans vous avez donné régulièrement plus de neuf heures à l'étude tous les jours ; et tandis qu'on vous croyait le plus malheureux des hommes vous aviez l'avantage de préparer votre esprit à de plus grandes choses que celles qui vous avaient occupé jusqu'alors [5]. »

Toutefois la lecture du Psautier était la plus générale et ce sont ses versets que nous rencontrons surtout dans les graffites : *Nolite confidere in principibus neque in filiis hominum in quibus non est salus* [6] (Ps. 145, 2) ; *In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur. Aporiamur sed non destituimur. Persecutionem patimur sed non derelinquimur ; humiliamur sed non confundimur* ; *dejicimur sed non perimus* [7] (2 Cor. IV, 8 et 9) ; *Dixit insipiens in corde suo non est Deus* [8] (Ps. 13, 1) ; *Initium sapientie*

1. Commentaire de l'ordonnance de 1560, citée à l'article : Geolier, dans le *Dictionnaire du commerce* de Franucklin.

2. Voir le procès de Guillaume le Munier publié à l'appendice IV.

3. Instruction à Guillaume de Ricarville pour le duc d'Alençon, publiée plus loin à l'appendice III. — *Mémoires de Philippe de Commynes*, éd. de Mlle Dupont, t. III, p. 142-143.

4. Instruction à Guillaume de Ricarville (appendice III).

5. E. Gautier, p. 88 ; le texte de cette épître dans l'*Amplissima collectio*, t. I, p. 1603.

6. *Ibid.*, p. 73.

7. *Ibid.*, p. 96.

8. *Ibid.*, p. 197.

timor Domini[1] (Ps, 110, 10) ; *Clamavi ad Dominum cum tribularer*[2] (Ps. 119, 1) ; *Multum incola fuit anima mea*[3] (Ps. 119, 6).

Vers ce temps-là Commynes, méditant en esprit les affaires de ce monde, réfléchit à Loches sur l'inconstance de la Fortune ; lui aussi se rappelait les versets du Psautier. Suivant son premier biographe, Sleidan, « au temps de sa prosperité il avoit coustumierement à la bouche cette sentence contre les gentilshommes fainéans : celui qui ne travaille point qu'il ne mange point. Aussi quand il estoit en adversité il souloit dire : Je suis venu à la grand mer et la grand mer m'a noyé. » C'est là la traduction en français du verset : *Veni in altitudinem maris et tempestas demersit me* (Ps. 68,3). Le « Prisonnier Desconforté » usera presque des mêmes mots[4]. Il citera saint Paul, Pierre, Jean et Mathieu[5] ; il commentera de la sienne la désolation de David[6] ; il se récitera les prières des morts[7].

Quelles pouvaient au contraire être ses joies ? Il est certain qu'il avait de quoi écrire (puisqu'il adressa au roi une requête en forme de ballade)[8] et nous n'avons aucune raison de douter que la majeure partie de son poème n'ait été rédigée dans sa prison ; il recevait aussi la visite soit d'amis, soit de personnes pieuses qui lui portaient intérêt[9]. Un rayon de soleil, la lumière des étoiles, les quatre cloches de la collégiale Saint-Ours formaient sans doute ses autres distractions. Et si, monté à la promenade sur la plate-forme de la tour[10], il eût aperçu enveloppées d'une vapeur bleue les maisons de pierre blanche de la ville, la vieille église de Geoffroy-Grise-Gonelle et ses coupoles en pyramides, le logis des rois de France, l'enceinte, les fossés du château, l'Indre bordée d'ombrages, le clair soleil, joie d'une campagne gracieuse et fertile, n'aurait-ce pas été pour lui l'occasion de répéter ce que l'un des prisonniers écrivit sur la muraille de son cachot : *Beati qui non habitant in domo ista*[11] ?

1. Edm. Gautier, p. 197.
2. *Ibid.*, p. 199.
3. *Ibid.*, p. 199.
4. H. XXXVII-XXXVIII.
5. H. CLXXXIII ; CLXXIV ; CLXXX ; CLXXV ; CLXXIX.
6. Ballade IV ; h. CLXXXVIII.
7. H. XCII.
8. Ballade V.
9. Voir l'explicit.
10. Nous y avons rencontré des graffites de ce temps.
11. Graffite recueilli par Edm. Gautier, p. 66.

POÈTES PRISONNIERS DU XVe SIÈCLE

De cette misère naquit une littérature, sinon un art, et l'on pourrait dire, presque sans exagération, qu'en ce temps-là la prison fit les poètes[1]. N'est-ce pas par excellence l'industrie secrète du prisonnier que cet enchâssement ingénieux des mots dans un nombre et une harmonie ? Cette combinaison syllabique, l'art suprême de patience qui, calmant et exaltant tour à tour, fait paraître plus courtes des heures éternelles ? Le malheur inclinait des fronts trop fiers, affinait des corps toujours prompts à l'action, libérait des âmes pliées aux disciplines, provoquait chez tous ce retour sur soi, source de toute poésie. Dans une telle extrémité la vie, si proche de la mort, apparaissait elle-même sous l'aspect d'un poème. La lecture d'un livre d'heures, la visite d'un confesseur, l'audition de la messe, formaient toute la récréation d'une existence monotone. Dans cette solitude le bruit d'un cœur s'entend mieux et s'achève en rythme. Le soliloque, le dialogue d'une âme et d'un cœur, la prière et l'imprécation en étaient les formes les plus naturelles. Ici des mains durcies s'usèrent contre des murs à graver des sentences ; là des rêves (l'espoir d'une délivrance, le vœu d'être meilleur) furent vécus. Un Philippe de Commynes doit à sa prison la gravité de son jugement, un Villon l'intensité, un Charles d'Orléans l'attendrissement de sa poésie.

Charles d'Orléans introduit ce cortège des poètes prisonniers. Captif à la bataille d'Azincourt en 1415, transporté à Pontefreet, dans l'hôtel de Thomas Comberworth, au palais royal de Bolingbroke, chez le comte de Suffolk, à la Tour de Londres, à Windsor il devait pendant vingt-cinq ans éprouver sinon la rigueur des prisons, du moins l'ennui d'un séjour au secret en Angleterre. Traité comme prisonnier de guerre[2] il se comparera au fruit d'hiver mis pour mûrir sur la paille de la prison[3], à une souris encore vivante[4]. Vieux avant l'âge et tout flétri[5],

1. Je rappelle, pour mémoire, quelques vers touchants d'un prisonnier en Angleterre recueillis par Victor Le Clerc ; ils sont du XIIIe siècle (*Hist. Littéraire*, t. XXIII, p. 422-423). — M. Léon Dorez a bien voulu me signaler un article de règlement des prisons de Florence visant le traitement de ces poètes prisonniers.

2. Éd. Guichard, p. 146.

3. *Ibid.*, p. 145.

4. *Ibid.*, p. 147.

5. *Ibid.*, p. 145.

il regardera de Douvres les falaises de France [1]. Il se tournera vers le soleil de son pays seul capable de nettoyer le « moisi de sa tristesse [2]. » Il implorera pour la paix la douce Vierge Marie [3], adjurant la France de se purger de ses péchés [4]. Les nouvelles qu'il connaissait de son pays étaient bien rares ou feintes. Il s'ennuya donc avec art et rima pour se distraire :

De balader j'ay beau loisir
Autres deduiz me sont cassez [5].

Il raffinait, allégorisait et plaisantait sans être sa dupe :

Mais ma bouche fait semblant qu'elle rie
Quant maintes foiz je sens mon cueur plourer [6].

La lecture le consola, surtout celle des livres de piété [7] ; il copia des prières [8] et joua aux échecs. De ce temps il dira plus tard au procès du duc d'Alençon : « En ma prison pour les ennuys, desplaisances et dangiers en quoy je me trouvoye j'ay maintesfoiz souhaidié que j'eusse été mort à la bataille où je fus prins [9]. » En 1433, comme des ambassadeurs bourguignons le venaient visiter, « le corps est en bon point ; mais quelle desplaisance d'user le meilleur de mon âge prisonnier... je suis comme une épée enfermée dans une huche ; on ne s'en peut aider à moins de la sortir [10]. »

Le Bourguignon Jean Regnier, seigneur de Guerchy et bailli d'Auxerre, tomba entre les mains des gens du roi sur les confins de

1. Éd. Guichard, p. 139.
2. *Ibid.*, p. 145.
3. *Ibid.*, p. 139.
4. *Ibid.*, p. 180-184.
5. *Ibid.*, p. 50 et p. 146.
6. *Ibid.*, p. 22.
7. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, nos 6504-6606.
8. *Ibid.*, nos 6547 et 6569. — Pourquoi penser que tenir la plume ne convient donc pas à un prince ?
9. A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles ducs d'Orléans*, Paris, 1844, p. 377.
10. Stevenson, *Letters and papers*, vol. II, part I, p. 209 et suiv. — Le ms. du British Museum, Reg. 16, F. ij., exécuté pour Henri VII au début du XVIe siècle, contient une curieuse miniature représentant Charles d'Orléans dans la Tour de Londres. La Tour Blanche est segmentée comme un décor de théâtre et par cette baie nous voyons la prison du poète ; des gardes, portant la croix de Saint-Georges sur la poitrine, sont alignés le long des murs d'une grande salle ; dans une encoignure une table basse (un banc ?) et une chaire ; le duc, assis sur la chaire, écrit sur cette sorte de table et son écritoire est posée devant lui. — Il va sans dire que cette miniature est sans valeur comme portrait de Ch. d'Orléans.

la Normandie le 14 janvier 1432 [1]. Conduit dans la tour de Beauvisage à Beauvais :

Droit devant saint Pierre
Où je suis enfermé en pierre

il connut pendant près de deux ans, que les prisons de France n'étaient pas plus douces aux Bourguignons que les prisons anglaises aux Orléanais. Comme on lui demandait 10.000 saluts d'or pour sa rançon, il dut, pour obtenir sa liberté provisoire, engager toutes ses terres, laisser sa femme et son fils en otage. Lui aussi eut l'idée, pour passer le temps, de rimer ses infortunes [2] en des vers qui ne sont pas maladroits bien que leur auteur se défendit de toute rhétorique :

Je ne scay ortograffier
Je ne fuz oncques clerc greffier [3].

Il acquit même à ce jeu une certaine réputation. Les femmes venaient lui dire leurs secrets et il faisait pour leurs amis lais, ballades et rondeaux [4]; un écuyer de sa prison lui en demanda pour sa maîtresse [5]; il en composa aussi pour ce pauvre Anglais, son compagnon d'infortune, qui n'entendant mot de français, ne faisait que répéter lamentablement : *God and our Lady help me* [6]; il en écrivit pour cette demoiselle qui tenait prison pour son père [7]. C'est là qu'il rédigea, sur le point de mourir, un testament burlesque, genre animé et transformé quelques années plus tard par Villon [8].

C'est lui le génie de la poésie et des prisons de ce temps-là. On ne les connaît pas toutes : prison orléanaise, prison épiscopale de Meung, prison du Grand Châtelet à Paris. De la délivrance d'une prison il date

1. Voir une notice de M. Challe dans l'*Annuaire de l'Yonne* (1874) et surtout E. Petit, *Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre* (1393-1469), Auxerre, 1904, in-8°.

2. *Les Fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Regnier, réimpression textuelle de l'édition originale augmentée d'une notice biographique* par M. Paul Lacroix. Genève, 1867, in-12. — On connaît quelques exemplaires de l'édition de 1524 et aucun manuscrit.

3. *Ibid.*, p. 8.

4. *Ibid.*, p. 84.

5. *Ibid.*, p. 75.

6. *Ibid.*, p. 80.

7. *Ibid.*, p. 153.

8. *Ibid.*, p. 118. Il s'agit bien d'un testament farce et non d'un testament moral comme chez Jean de Meung.

un poème ; il sort d'une autre pour disparaître dans un exil inconnu.

Celle de Meung fut la plus terrible; à trente ans, il en éprouva les rudesses sous la main de l'évêque Thibaud d'Auxigny :

> Peu m'a d'une petite miche
> Et de froide eau tout ung esté [1].

C'est de là sans doute qu'il adressa à ses amis l'Épître si émouvante :

> Aiez pitié, aiez pitié de moy
> A tout le moins, si vous plaist, mes amis !
> En fosse giz, non pas soubz houx ne may...
> Où giz, il n'entre escler ne tourbillon ;
> De murs espoix on luy a fait bandeaux :
> Le lesserez là le povre Villon ?...
> Après pain sec — non pas après gasteaux —
> En ses boyaulx verse eau à gros bouillon ;
> Bas en terre n'a table ne tresteaulx...
> Princes nommez, anciens et jouvenceaux,
> Impetrez moy graces et royaulx seaux
> Et me montez en quelque corbillon [2] !

C'est encore dans une prison, celle du Grand Châtelet à Paris, et tout proche de la mort qu'il eut cette vision terrible et magnifique des pendus [3].

Enlevé pendant la guerre de Mgr de Lorraine et de Messeigneurs de Metz dans la nuit du 3 au 4 novembre 1490, transporté brutalement à Chevancy avec son père, le maire de Vigneulles, le jeune Philippe fut seulement délivré le 21 décembre 1491 [4]. On lui mit de bons gros fers aux pieds et, tandis qu'on en forgeait les clous, ses gardes lui faisaient tenir la chandelle : le pauvre Philippe ne pouvait s'empêcher de pleurer et ses larmes coulaient sur ceux qui ferraient ses propres liens ; on l'abandonna ensuite dans la nuit, tout « seulet ». Le temps pesait fort à Philippe toujours si ingénieux ; ayant aperçu dans un coin de la tour des fenêtres couvertes de papier il se prit à les déchirer ; pour passer son temps plus légèrement, il résolut de raconter en vers le fait de sa prise [5]. Il commença donc à écrire sur son papier, avec un

1. *Œuvres*, éd., Auguste Longnon, p. 20.
2. *Ibid.*, p. 111-112.
3. *Reproduction fac-simile du ms. de Stockholm*, introduction de Marcel Schwob, p. 21.
4. *Gedenkbuch des Metzer bürgers Philippe von Vigneulles*, hgg. V. H. Michelant, Stuttgart, 1852, in-8 [*Bibliothek des litterevereins in Stuttgart*, t. XXIV].
5. *Ibid.*, p. 70.

morceau de charbon à la clarté du feu, une rude complainte avec son refrain : *Mauldicte soit trayson* [1], une autre chanson :

O capitaine de Chaivancy
Robe de gris
Se me semble portoie un jour...
Tu m'as fait mectre en une tour
Dont je puis bien avoir dolleur [2]...

puis, la grande oraison à Notre-Dame, à Saint Nicolas et à Sainte Barbe [3].

Sans nouvelles de son père, Philippe était comme celui qui attend la mort. Ayant réussi à débarrer une fenêtre il vit la montagne et la clarté du jour ; il lui parut alors que resplendissait un soleil nouveau. La nuit il regardait par ce trou qu'il rebouchait avec de la paille quand il entendait le tourier ouvrir son premier huis et, pour éviter tout bruit, il soutenait sa grosse chaîne d'une courroie [4]. Un soir, pour plus de sécurité, il est brutalement enlevé de sa tour pour être jeté dans un sous-sol ; entendant l'eau couler, il put croire qu'on le menait noyer. L'obscurité y était complète ; la muraille suintait l'humidité ; comme couche un lit de paille, comme nourriture du pain et de l'eau [5]. Comment n'aurait-il pas été désespéré sans le réconfort de Dieu et de sa benoîte Mère, des saints et saintes du Paradis, des martyrs qui ont souffert pour Dieu ? Il contemplait alors les joies du Paradis gagnées par martyre et patience, les peines d'Enfer réservées aux mauvais. Et, pensant qu'il était au plus joyeux temps de son âge, qu'il avait commencé de faire ses premières amours, il sentait son cœur bien malade [6]. Les poux et les puces le dévoraient ; d'un coup il en pouvait attraper sept à huit dans la fossette de ses chevilles. Dans le linge mis autour de ses fers il prenait la vermine à poignée. Son corps n'était plus qu'une plaie [7]. Il lui arriva de rester trois jours sans sommeil et de s'endormir profondément à l'heure où par une

1. *Gedenkbuch*, p. 70-75.
2. *Ibid.*, p. 132-134.
3. Ce manuscrit autographe se trouvait dans la bibliothèque de M. A. de la Fizelière.
4. *Ibid.*, p. 78.
5. *Ibid.*, p. 81.
6. *Ibid.*, p. 82.
7. *Ibid.*, p. 87.

trappe, avec un crochet de bois, on lui descendait une pinte d'eau et la petite corbeille de pain que les bêtes emportaient trop souvent [1]. Le geolier le poussa du pied le croyant mort; il se réveilla tout nu [2]. Mais la plus cruelle des souffrances n'était-ce pas d'ignorer le jour et l'heure de sa délivrance, si jamais le maire de Vigneulles, son père, réunirait les 500 florins de rançon pour l'exécrable capitaine de Chaivancy [3] ?

Un autre de ces rimeurs n'est connu que par la collection des ballades insérées dans le *Jardin de Plaisance* [4] et qui portent pour rubrique : *Ballades pour ung prisonnier* [5].

Le prisonnier « desconforté » de Loches [6] prendra rang dans ce cycle des prisonniers poètes. Comme eux il est devenu rimeur pour « passer temps [7] » ; comme eux il paraphrase les psaumes [8], cite l'histoire de Théophile [9], et sa douleur s'achève en oraisons [10].

Cette étude collective en nous faisant saisir la source commune de cette inspiration (la lecture des heures et une misère analogue) nous permettra de mieux comprendre l'originalité et la valeur si exceptionnelles d'un Charles d'Orléans et d'un Villon. N'oublions pas toutefois le mérite propre, cette sincérité parfois touchante et hardie du « Prisonnier desconforté », qui dépasse la simple curiosité.

1. *Gedenkbuch*, p. 63.
2. *Ibid.*, p. 87-88.
3. *Ibid.*, p. 106 et 110.
4. *Le Jardin de Plaisance et fleur de rethorique nouvellement imprimé à Paris* (éd. Vérard), Bibl. Nat. Inv. Rés. Ye 168.
5. Fol. 103 — fol. 106. Voir l'appendice III. — Ces rubriques des impressions de Vérard ne sont guère que des supercheries d'éditeur ; toutefois ces pièces ne paraissent pas devoir être considérées comme un exercice littéraire. Elles se rencontrent entre des pièces de H. Baude, d'Eustache Deschamps et sont suivies de pièces de Villon.
6. Nous avons sur les graffites de Loches des vers d'un Florentin, Salvette (Edm. Gautier, p. 73), de Pasquier Morin (*Ibid.*, p. 74), de Albert Prendyegest (*Ibid.*, p. 203) ; ils datent du XVIe siècle. Du XVe, une pièce catalane (*Ibib.*, p. 194) et la question *Qui vaut mieux amour ou justice* (*Ibid.*, p. 202).
7. *Fortunes* de Jean Regnier, p. 1.
8. *Ibid.*, p. 108. -- Cette inspiration se retrouve dans le *Grand Testament*, h. VI, XXXVIII, etc.
9. Également cité par Jean Regnier, p. 109 et Villon, G. T., 886.
10. Regnier, p. 20 (qui suivant un calembour pieux invoque aussi S. Lienard ou Léonard) ; Villon.

OBSERVATIONS SUR L'ÉDITION

On a suivi naturellement le texte unique du ms. fr. 14975 en distinguant toutefois *i* et *j*, *u* et *v*, mais non sa ponctuation sommaire et surtout prosodique. Pour la commodité des citations les huitains sont numérotés en romain et les vers par 5 ; les pièces intercalaires différentiées par l'emploi de l'italique. On a dû user de parenthèses pour distinguer les incidentes qui rendent parfois le texte difficile à comprendre.

Le manuscrit que le scribe avait sous les yeux était sans doute difficile à lire, car il présente des traces d'altérations assez nombreuses, la plupart d'origine graphique. Voici la suite des corrections verbales que j'ai cru devoir apporter :

Vers 73 *emposer* corrigé comme partout au refrain *imposer*.

V. 108 *assence* corrigé *assente*.

V. 541 *insement* corrigé *visement*.

V. 675 *desjoissance* corrigé *de joissance*.

V. 686 *de pourete*. J'ai conjecturé *de porter* que je n'ai pas osé transcrire *de poureter* ; mais le vers exige toutefois quatre syllabes.

V. 706 *petis* corrigé *petit*.

V. 937 *pou este* interprété *pouesté*.

V. 955 *feu divers* corrigé *feu d'iver*.

V. 958 *eu* corrigé *en*.

V. 1004 *avenir* corrigé *à venir*.

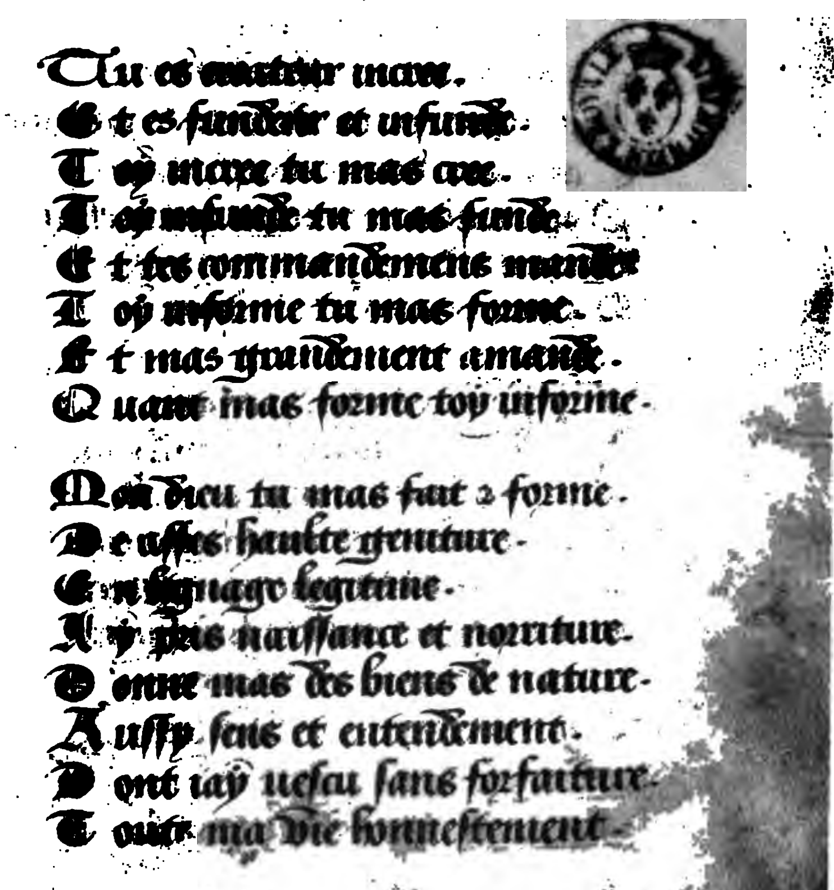
V. 1244-1245 je ne comprends pas ces deux vers ; j'ai suivi le texte du ms.

V. 1995 *affaire* transcrit *à faire*.

V. 2182 *purté* corrigé *porte*.

Je n'ai pas cru devoir, à propos d'un manuscrit unique, qui reproduit sans doute l'orthographe d'un scribe, étudier ici des formes linguistiques qui sont indifférentes à l'auteur du poème. Le ms. contient toutefois un certain nombre de formes picardes. Je citerai seulement parmi les plus caractéristiques 133 *aray* ; 1220 *aront* ; 1624 *ares* ; 335 *cerchier* ; 272 *chiefs* ; 744 *chapiaux*. Un index suppléera à cette lacune.

Pierre CHAMPION.



La terre mer et firmament.

Tu es createur increé.
Et es fundeur et infundé.
Toy increé tu mas creé.
Toy infundé tu mas fundé.
Et tes commandements mandé
Toy informe tu mas forme.
Et mas grandement amandé.
Quant mas forme toy informe.

Mon dieu tu mas fait a forme.
De asses haulte geniture.
En lignage legitime.
Ay pris naissance et norriture.
Donne mas des biens de nature.
Aussy sens et entendement.
Dont iay vescu sans forfaiture.
Toute ma vie honnestement.

Bibliothèque Nationale, ms. fr. 14975, fol. 1ro.

LE PRISONNIER DESCONFORTÉ

[illegible]

[illegible]
[illegible] et [illegible]
[illegible]
[illegible] enfance [illegible] fondé
Et tes commandemens mandé;
Foy, informé [illegible] forme,
[illegible] grandement [illegible]
Quant [illegible] forme!

Mon Dieu, tu m'as fait et formé
[illegible] haulte geniture;
[illegible] lignage legitime
[illegible] pris naissance et norriture.
[illegible] tu m'as des biens de nature,
[illegible] et entendement,
[illegible] j'ay vescu sans forfaiture
Toute ma vie honnestement.

LE

PRISONNIER DESCONFORTÉ

. . . .
La terre, mer et firmament.

I

Tu es créateur incréé
Et es fundeur et infundé;
Toy, incréé, tu m'as créé,
Toy, infundé, tu m'as fundé
Et tes commandemens mandé;
Toy, informé, tu m'as formé,
Et m'as grandement amandé
Quant m'as formé, toy informé!

II

Mon Dieu, tu m'as fait et formé
De assés haulte geniture;
En lignage legitimé
Ay pris naissance et norriture.
Donné m'as des biens de nature,
Aussy sens et entendement,
Dont j'ay vescu sans forfaiture
Toute ma vie honnestement.

III

Mon Dieu, mon pere créateur,
Tu m'as créé à ta semblance,
Et m'as donné assés honneur
Jusques aujourd'uy, aussi chevance,
Tant que j'avoye souffisance
Pour soubstenir mon povre estat.
Or entendés : ycy commance
De ma complainte le debat.

IV

A toy, Trinité eternelle,
Le plus doloureux des morteux
Fait sa plainte et sa querelle
De son meschief tres langoreux
Quant, par son maleur rigoreux,
La mort ne peult à luy hurter :
L'on a bouté, le malleureux,
En une cage pour chanter.

V

J'ay mon roy loyalement servi
Sans varier, à mon povoir,
Ne oncques ne l'ay deservi,
Ne jamais n'en eux le vouloir :
Ains ay tousjours fait mon debvoir.
Maintenant me tient en prison :
Raison pourquoy ? bien puis savoir :
Par faulx raport et sopesson.

VI

O povre chetis, miserable,
Tombé en desolation,
Plain de maleur tres insouffrable !
Par grarde tribulation
D'autruy meffait punition !
Ainsy le convient endurer :
Par soubdaine indignation
En prison me fault demourer.

VII

Mon Dieu, mon pere, mon seigneur!
Tres humblement fait sa complainte
Ung prisonnier, de son maleur
Qui souffre mal et doleur mainte :
Toute joye a en luy estainte,
De desconfort griefment malade,
Qui a sa volenté contrainte
D'en faire dits d'une balade.

BALADE [du prisonnier Desconforté].

Le prisonnier desconforté
Plain de souxi, lac de doleur,
Sur tous naissans mieux assorté
De grant tristresse et de maleur :
Car soubz le ciel si grant rigueur
Ne fust monstré à créature
Par son tres souverain Seigneur
Sans luy imposer la mort dure.

De tout plaisir desconforté,
Comblé de deul et de tristeur,
De tout maleur bien conforté,
Le cuer en tresor de langueur,
Emprisonné soubz la couleur
D'avoir secouru sa nature :
Oncques ne fut si grant aigreur
Sans luy imposer la mort dure.

De desplaisir bien comporté,
Doulant de desespoir fraieur,
De tout confort desassorté,
Enfermé, clous, doubtant fureur,
Estroit tenu — c'est grant hydeur! —
Enferré pour tenir mesure :
Au pis aler c'est le pieur
Sans luy imposer la mort dure.

Prince puissant, ton serviteur,
Je cry mercy sans forfaiture :
Soye piteux pour le meilleur
Sans luy imposer la mort dure.

VIII

O miserable créature,
Tombée en grant adversité,
Plain de maleur à desmesure,
Venu du tout à povreté,
De tout confort desherité,
Le plus doloureux des morteux :
Je suis nommé en verité
Esgle de tous les malleureux.

IX

J'ay fait balade de douleur,
Qui souvent me fait souspirer
Et maldire mon grant maleur,
Qu'en prison me fault demourer;
Mercy de prince esperer
(Quy n'est pas bien euvre achevée)
Aujourd'uy est de mal tirer,
Car elle est trop parfont fondée.

BALADE [de douleur]

Las, moy seul ay plus plus de tristesse
Que nul mortel, et Desplaisance
Languir me fait en ma jeunesse :
Deul et Soussi ont aliance,
Et ont choisi leur demourance
Pour sejourner dedans mon cuer,
Et m'ont nommé, de leurs assente,
Comblé de deul et de douleur.

J'ay esperé longtemps Lyesse
Et bien servi en Esperance,
Pensant Fortune et Rudesse
Changier propos et contenance

Et que je eusse alegeance
De Desconfort et de Maleur
Qui m'ont tenu, en grant doubtance,
Comblé de deul et de douleur.

Viengne la mort, si ne me cesse!
A definer ay desirance.
Ma vie de tout point me blesse
Puis qu'au monde n'ay plus fiance,
Quant pour bien faire vient meschance.
Je suis tombé en tel tristeur
Que de la mort ay souvenance,
Comblé de deul et de douleur.

Prince, donne moy allegeance
Ou definer pour le meilleur :
Nem' tiengnez plus en tel ballance
Comblé de deul et de douleur.

X

Balade ay tait sur la venue
Du Roy, qui est venuz à Loche,
Pensant qu'i me tirat de mue :
(Je l'aray tantost car il loche)
Ne m'a pas valu une loche,
Pansant qu'il ait tout delivré :
Je suis vendu, se je ne cloche,
Et pour les gages demouré.

BALADE [sur la venue du Roy].

D'Aversité suis grant seigneur,
Plus riche que nulz des morteux,
Bien herité en tout maleur,
Fondé en tresor langoreux.
Demouré suis victorieux
A tenir le lieu des diffames :
Soubz le ciel le plus malleureux
Suis demouré roy des infames.

Le souverain monstra doulceur
Et fust misericordieux
A sa venue, par honneur ;
Des prisonniers fust tres piteux
Et grandement compassieux :
Tous delivra les filz des femmes
Que moy, que sur tous vicieux
Suis demouré roy des infames.

Ne me monstra pas grant rigueur,
Aussi ne me fist pas joyeux,
Ains me laissa en grant tristeur
Tenant le siege perilleux.
Mon fait fut si tres merveilleux
Trouvé fus quitte de tous blasmes :
Mais non pour tant, tres doloureux,
Suis demouré roy des infames.

Prince, le hault Roy glorieux
Te doint ce que tu luy reclames !
Pour tant, de ton veul rigoreux
Suis demouré roy des infames.

BALADE (IV)

Le temps se passe comme umbre,
Mes jours s'en vont comme fumée,
Vieillesse vient, qui me desumbre,
Au monde pers ma renommée.
Doleur est en moy enflamée,
Helas, je seche comme fain !
Prison tient ma vie enfermée,
La mort m'abaye pour certain.

Je voy mes poilz blanchir sans nombre :
Adieu, jeunesse tres amée !
Mon cuer languit ; doleur l'encombre,
Esperance est en moi pasmée.

Prison obscure, diffamée,
M'a osté tout plaisir mondain :
Ma vie se sent entamée,
La mort m'abaye pour certain.

Desespoir d'aultre part m'enumbre,
Doubtant l'ire et la fumée
Du souverain, qui tout asombre,
Qui ma prison a confermée.
Maladie tient enfermée
Ma char, et mon corps n'est pas sain ;
Par ma doleur acoustumée
La mort m'abaye pour certain.

Prince, Doleur a grant armée
Contre mon povre cuer humain.
Je voy ma peinne affermée :
La mort m'abaye pour certain !

BALADE (V)

Roy chrestien, portant le pris
Apres Dieu, de création ;
Souverain terrien, compris
De Dieu en exaltation ;
Sur terre, comparation
N'a nul ton povoir redoubtable :
Cil qui te mist en rigion
Te soit piteux et charitable.

Longtemps me tiens en prison pris,
Par bien faulse accusation ;
Sans que j'aye en riens mespris
Je seuffre grant extortion :
Ta doulce miseration
Sy me doibt estre supportable
Affin que Dieu, d'affection,
Te soit piteux et charitable.

Mieulx te vauldroit estre repris
De trop grande compassion,
(Comme piessa je l'ay apris,)
Que de trop grief pugnition ;
Change ton indignation
En doulce pitié amiable
Si que Dieu, par conclusion,
Te soit piteux et charitable.

Prince, fais moi largition,
Car de tous cas suis inculpable
Si que Dieu, en sa vision,
Te soit piteux et charitable!

XI

Ung petit mon fait taiseray
Et parleray du fait du monde.
Puis à mon deul retourneray,
Fondé en grant doleur parfonde.
Car Faulceté (que Dieu confonde !)
Aujourduy a gaignié les champs :
Chascun s'i donne et s'i fonde.
Ung peu diray du present temps.

XII

S'aulcun seigneur, pour sa plaisance,
Veult ouyr, lire et escouter,
Ce livre, fait par desplaisance,
Passer temps il pourra trouver :
Mais ne se veulle courrousser
Pour ce que parle ung peu sur eux,
Ains le me veullent pardouner :
Car aussi bien parle de Dieux.

XIII

Oncques il ne fust traité roy,
Ne pape excommunié.
Nul n'ose dire son desroy
Au roy : car il seroit nié.

Ne peult estre vilenié
Ledit pape par nulle offense,
Ne par tel voye manié,
Que lui mesme fait la sentence.

XIV

Je voy bien que les grans prelas
Vivent trestous de male guise.
Avarice les tient es las
Par tres merveilleuse devise.
Ilz ont le feu de convoitise
Soufflé tant, qu'on achate et vend
Les benefices de l'Esglise
Et tout se donne pour argent.

XV

Je voy tous ecclesiastiques
Usuriers par voye couverte;
Et par merveilleuse pratique
Ont la voye commune ouverte
Qu'il prengnent, par voye aperte,
De cent, cincq, et dient de fait
Qu'il n'y a de pechiez deserte,
Car de coustume on le fait.

XVI

Je voy les contes, ducs et roys,
Tous seigneurs, princes temporeux,
Veullent par oultrageux desroys
Avoir los et gloire pour eux;
Ilz sont ardans et furieux
De vain honneur au monde acquerre :
Pour l'onneur de Dieu glorieux
Se gardent bien de prendre guerre.

XVII

Je voy, par cruelle malice,
Tous procureurs et advocas,
Et mesme les chiefz de justice,
Pervertissent causes et cas;

Et en soubstiennent leurs estas,
Desheritent les povres gens,
Et par rapine, hault et bas,
Ilz font de moult faulx jugemens.

XVIII

Je voy les marchans aprendre
A grans malices procurer,
Et peu acheter et chier vendre,
Et à villainement jurer ;
Je les voy apres à tirer
Le droit chemin des barrateurs;
Je voy bien souvent parjurer
Les vendeurs et les acheteurs.

XIX

Courir voy mainte faulce reigle
A pluseurs gens de tous mestiers.
Faulceté se conduit pour reigle
Aujourd'uy par tous les ouvriers.
Je voy souvent que les drapiers
En prestant font la grant usure ;
Les chaussetiers et taillandiers
Prengnent du drap à desmesure.

XX

Je voy bien que, en tous estas,
Il seroit trop long à retraire
Toutes cautelles et baras
Que chascun estudie à faire,
Pour les biens tous les jours atraire
En deception faulcement.
Et peu de gens vont au contraire
De ce que je dis, seurement.

XXI

Le pere fault à son enfant,
Et l'enfant barate son pere ;
Je voy grant discorde souvent
Pour les biens entre frere et frere ;

Le fils fault à pere et mere
Quant plus ne se povent aidier :
Dont c'est chose par trop amere,
Quy bien il veult estudier.

XXII

Las ! aujourd'uy l'on desassorte
Trestous les bons et les deffont :
La planete court de tel sorte
Que l'on fait tous ceulx qui malfont,
Et des biens des bons les refont.
Pour mieulx exemple de mal faire
Je suis de ceulx que l'on confont,
Tenu des bons en cest affaire.

XXIII

La planete court de tel belle
Que ung chascun fault qu'il mefface
Ou qu'il y tiengne piet ou elle :
Les bons de paour qu'on les defface,
Les malvais pour entrer en grace.
Car ceulx qui vont le plain chemin
Incontinent on les defface
De tous papiers et parchemin.

XXIV

La planete court de tel chance
Qu'il n'est aujourd'uy nulz amis,
(Au mains où royalme de France) :
Car les biens font les ennemis.
Je croy, aussi l'a Dieu promis,
Ceulx qui mal font vont bonne sente ;
Les bons sont à present pugnis :
Ainsy fault que chascun s'en sente.

XXV

Tous ceulx qui se sentent deffais
S'en vont cerchier quelque cautelle :
Ilz sont incontinent reffais
Car aussitost on les appelle ;

Puis chascun son emprise cele,
Disant que c'est subtilité :
De leurs meffaits n'est plus nouvelle,
Ains ont des biens à grant plenté.

XXVI

Ceulx qui ont ung peu esté bons
Ont regardé tout la maniere
De ceulx qu'ont ores les grans dons
Pour tenir leurs manieres fiere,
Et pour avoir gaire d'arriere :
(Je laisse tout les fais à part)
L'on treuve bien novel mistere
Affin d'avoir chascun sa part.

XXVII

L'on fait aujourd'uy de foy fy :
Aussy dit-on « fy de la foy ! »
Avarice l'a desconfy.
De foy mentir n'est nul effroy,
Non plus de prinçe que de roy,
Plus de seigneurs que du commun :
Qui en parle, l'on dit : « Tay toy !
« Il est à jourd'uy tout commun ».

XXVIII

Ung grant seigneur n'a point de honte
De courir sus à ung petit :
De son honneur petit luy monte
Mais qu'il en sache avoir prouffit.
Tieulx en y a que pour despit
Qu'il ne furent au grant meffait
Ont fait chose à leur appetit
Qui leurs honneurs plus leur deffait.

XXIX

Il fault deviser des cellés
Qui sont faits d'ancre et de papier
Avec de cyre assamblés.
Souloit estre pour asseurer :

Maintenant pour les gens tromper.
C'est le tresor de faulceté :
Car aujourd'uy de les faulcer
L'on dit que c'est subtilité.

XXX

Le bien des bons se trouvera
Et des malvais la vilonie :
Quoy qu'il tarde, ainsi sera.
Preudomie est ores honnie
Et de tous nobles cuers bannie :
(J'espere qu'aultre temps viendra !)
Vilonnie sera punie
Et Loyalté la confundra.

XXXI

Helas, moy dollent, malleureux,
Qui en ce temps cuydoy bien faire,
Et en veullant prendre les greux
Je veoye chascun meffaire;
Si veoye les bons deffaire
Ay volu bonté maintenir,
Dont j'ay gaignié prison amere :
Or sçay bien à quoy m'en tenir !

XXXII

Atant me taise ; n'en dis plus,
Car tant parler, c'est grant folye.
Je retourneray au surplus
De mon aigre melencolie :
Car qui bien ayme tart oublye,
Et qui a mal, fault qu'il deulle,
Et celluy qui en Dieu se fie
A luy acourt, veulle ou non veulle.

BALADE [des Proverbes].

Tant ayme l'on que mal en vient,
Tant pri-on que chose est acquise,
Tant poursuit-on qu'on y parvient,
Tant bat-on place qu'elle est prise,

Tant plus couste plus on la prise,
Tant perle-l'on qu'on se mesdit,
Tant va le pot à l'eau qu'il brise,
Tant grate chievre que mal git.

Tant se monstr-on qu'il en souvient,
Tant suyt-on qu'on gaigne entreprise,
Tant desir-on beau temps qu'il vient,
Tant chierre est chose, plus est quise,
Tant vault l'homme que l'on le prise,
Tant chauff-on le fer qu'il rougit,
Tant vault tien que chose promise,
Tant grate chievre que mal git.

Tant fait-on repentir convient,
Tant embrass-on que chiet la prise,
Tant ai-ge fait que mal m'en vient,
Tant foli-on qu'on se ravise,
Tant chasti-on fol qu'il s'avise,
Tant gard-on fruit qu'il se pourrit,
Tant emprent-on que fault emprise,
Tant grate chievre que mal git.

Tant vault amour et plus que mise,
Tant pleure l'on qu'apres l'on rit,
Tant plus l'aym-on plus est requise,
Tant grate chievre que mal git.

XXXIII

Aussi ay fait aultre balade
Com par amour suis en doleur :
Par son moyen je suis malade
De desconfort et de maleur ;
Par amour je vis en langueur.
Quant la balade vous lirés
Ourrés ung peu de ma clameur :
Icy apres la trouverés.

BALADE [de l'Amour].

Amour, eternel Deité,
Amour Te fit pitié entendre ;

Amour me donne adversité.
Amour Te fist du ciel descendre ;
Amour m'a fait souvent mesprendre,
Amour me fait crier mercy.
Amour Te fist au monde rendre ;
Amour me fait avoir cecy.

Amour m'a en prison cité.
Amour Te fist char humain prendre ;
Amour m'a tout desherité.
Amour Te fist ta vie vendre,
Amour Te fist en la croix pendre,
Amour me fait estre en soucy.
Amour Te fist tes bras estandre ;
Amour me fait avoir cecy.

Amour me fait contrarité ;
Amour Te fist ton sang espandre.
Amour m'a tout mal récité.
Amour Te fist ton costé fandre ;
Amour Te fist la mort atendre,
Amour me fait le cuer trancy.
Amour Te fist Adam deffandre;
Amour me fait avoir cecy.

Amour, ce que puis comprendre,
Amour me fait ce mal ycy,
Amour me fait doleur aprendre,
Amour me fait avoir cecy.

XXXIV

Moy, povre pecheur, publican,
Qui de franchise suis delivre,
Suis samblable au pellican
Qui soy mesme à mort se livre
Pour ses possins faire revivre :
(Nature contraint volenté)
Mesmes s'ocist, son sang leur livre
Pour les retenir en santé.

XXXV

Au pellican je suis samblable
Qui par pitié cuide bien faire ;
Sa nature est tant pitable
Qu'il se deffait pour aultres faire ;
Je suis samblant en cest affaire,
Pareillement m'en est il pris
Qui ay volu aultre refaire :
Il est dehors, et je suis pris.

XXXVI

Le pellican, de son ardure,
Il se delivre de sa vie,
De grant amour de sa nature,
Non pas qu'il ayt mort deservie.
Aussy n'ai-ge peinne servie
De aydier en neccessité
Sans fraude, barat, ne envie,
Ains ay fait tour de loyalté.

XXXVII

Fortune si m'a fait la moue
Quant m'a ung petit surporté,
Puis m'a soullié en la grant boue
De Maleur et d'Aversité
Et au plus parfont m'a planté.
Des gens se joue et s'esbat :
L'ung descend, l'aultre a monté,
Et puis du plus hault les abat.

XXXVIII

Fortune, Fortune mondainne,
Tu me donne bien à congnoistre
Qu'en toy n'a fiance certainne :
Tu fais du valet le maistre,
Ung peu le tiens en tel estre,
Apres le prens par le colet,
Ou à destre, ou à senestre,
Et puis le retourne valet.

XXXIX

Une foys me plains de Fortune
Pour ce que se moque de moy.
Puis ne me tient gaire à une
Quant en si grant maleur me voy;
Une aultre foys me plains de toy,
Mon Dieu, disant que me fais tort,
(Ou que le souffre faire au roy)
Et ne me veulx donner confort.

XL

Se j'ay du mal, c'est tout pour toy,
Qui m'as contraint à la poursuite,
Et aussi donné sens et de quoy
De povoir faire la conduite ;
Ma volenté y as aduite,
Tant que n'avoye aultre soing :
Quant la matiere est produite,
Tu m'abandonnes au besoing !

XLI

Si tu veulx dire, mon Saulveur,
Que pour les maulx que j'ay commis
Contre toy, qui es mon Seigneur,
Je suis en cestuy point remis,
Pour ce que je t'avoye promis
Amendement et bonne vie
Et au contraire me suis mis,
J'ay ceste peinne deservie.

XLII

Roy des roys, Seigneur souverain,
Se j'ay pechié encontre toy,
Par la main du roy terriain
Te veulx-tu donc vangier de moy,
Qui suis tenuz tout à recoy,
Sans luy avoir en rien forfait,
Ny ung petit, ne grant, ne poy ?
Se mal fis oncques, c'est mal fait.

XLIII

Mon seul Dieu, filz de Dieu le Pere,
Droite balance de justice,
Dieu et Homme, et né de mere,
Ne me face tel injustice :
Car, selon mon loyal service,
J'ay ouy ton commandement
Qui dit : « sans fraude ne malice
Secours ton prochain visement ».

XLIV

Se j'ay fait cest commandement,
Et se des aultres tu veulx dire
Que j'ay rompus malvaisement,
Je ne te puis pas contredire.
Mais que ne le praignez en ire
A tout au long te respondray
Mot à mot et tire à tire :
Ung peu ma raison soustiendray.

XLV

Helas, moy, Dieu, je te confesse
Que je suis plain d'iniquité.
J'ay ensuy folle jeunesse,
Car le monde m'a surmonté,
Aussi la char, qui m'a tempté ;
Et si ne m'en puis retraire,
Car l'Ennemy m'y a hurté
Pour toudis à sa voye atraire.

XLVI

Je suis de tous maulx entachié.
Et ne se peult faire aultrement,
Car je suis venu de pechié
Et y retire grandement ;
Car j'ay fally entierement
En tout ce que m'estoit puissance.
Et si diray raison comment :
Or entendés. Ycy commence.

XLVII

J'ay mes cincq sens mal gouvernez
Et employé tous en malice,
Lesquelx tu m'avoiez donnez
Pour labourer en ton service :
Je les ay mis en lieu propice,
C'est d'acquerir prouffit mondain :
Je n'ay rente ne benefice,
Aultrement morusse de fain.

XLVIII

Mon Dieu, tu m'as donné mes yeux
Pour regarder piteusement
A mon prochain : mais j'ay trop mieux
Volu ouvrer tout aultrement.
Je les ay mis entierement
En toute plaisance mondainne
Où j'ay pris grant esbatement :
Car de toy croire, c'est grant peinne.

XLIX

Aussi m'as donné les oreilles
Pour escouter bonne doctrine.
J'en oy volentiers les merveilles,
Là où ma volenté encline :
Oyr sermons, c'est grant gehine,
J'ayme trop mieulx son d'instrumens ;
Et d'aultre part je n'emmagine
Que de cerchier esbatemens.

L

Ma bouche aussi pareillement
Tu m'as donné pour toy prier,
Employer en mon saulvement,
Toy congnoistre, glorifier,
Et ton saint nom annuncier.
A mon prouffit veulx mieux entendre,
En toy ne veulx pas tant fier
Qu'à povreté me laisse prendre.

LI

Pareillement tu m'as données
Pour toy servir tous mes deux mains,
Lesquelles j'ay habandonnées
A acquerir des biens mondains,
Car en ce monde sont estrains.
Qui te sert n'a necessité :
Tes serviteurs en ont le moins,
Ilz sont tousjours en povreté !

LII

Las, de mes piez te doy servir
Et pour ce les m'a tu prestés ;
Ilz m'ont porté à mon plaisir
En toutes foles vanités.
Car j'ay süy mondanités
Pour m'aquérir ung peu de bien,
Et à cela m'ont-ilz portés...
Car de moy meismes je n'ay rien.

LIII

Et se j'ay mal usé toudis,
Et rompu ton commandement
(Non pas ung seul mais tous les dis
Plus de cent foys en ung moment)
Par quoy j'ay deservi torment,
Me veulx-tu donc ainsy pugnir
A tort, par faulx accusement,
Par nuit et jour prison tenir ?

LIV

Tous tes commans sont de durtés,
Contraire[s] à humanité,
(Et nous qui summes enclinés
A ensuïr sa volenté !)
Ton mandement est aspreté,
A nature incompatible :
Tu mandes à chacun bonté
Et il ne nous est pas possible.

LV

A ton prumier commandement,
(Qu'est toy amer sur toute rien)
J'ay mon excuse grandement :
Car au monde me fault des biens.
Et toi si loing de moy te tiens
Que je ne puis monter si hault :
Car j'ayme bien ce que je tiens,
Quant je treuve ce qu'il me fault.

LVI

Ton saint nom ne doy prendre en vain
Sans grans causes, ne toy jurer.
Quant d'avoir une chose ay fain
Me convient les gens conjurer,
Et bien souvent me parjurer,
Monstrer que ce n'est une fainte,
Aulcunes foys toy regnier,
Pour mieulx venir à mon atainte.

LVII

Tu commandes garder les festes :
C'est à nature trop grant peinne
Que de fouir chose honnestes
Touchant la plaisance mondainne.
C'est grant plaisir que joye vainne
Et nous y summes enclinés
Au moins ung seul jour la sepmainne :
Il nous doit estre pardonnés.

LVIII

Honnorer le pere et la mere
De les servir doit-l'on pener.
S'ilz sont povres et en misere
Qu'ilz ne s'i veult gaire encliner
Quant il n'y a riens à gaignier ?
Ailleurs les fault aler attendre,
Et tellement se demener
Qu'il puissent quelque chose prandre.

LIX

L'on ne doibt tuer ne occire,
(Ton commandement le contien)
De pensée, faire, ne dire.
Mais quant peult venir aulcun bien
A quelque povre qui n'a rien
De mort d'aucun, si peult venir,
Il luy souhede pour le sien :
Car une foys luy fault morir.

LX

Tu deffends estre adultere
Et toute fornication.
Touchant cela ne me puis taire :
Trop y a delectation
Seulement en la vision,
Encores plus de joissance.
Ne doibt avoir pugnission
Là où tu mis grant plaisance.

LXI

De convoitier des biens d'aultruy
A peinne se peult-on retraire.
Quant on n'a rien de mesme luy,
(Et puis luy vient ung grant affaire,
Il treuve povreté, misere :
Ce luy est vng beau reconfort !)
De souhaidier ne se peult taire :
Te fait-il doncques ung grant tort ?

LXII

De porter faulx tesmoignage
N'est pas euvre de charité.
Car j'ay bien veu, depuis mon age,
Que messonge vault verité.
Quant l'on en baille à grant planté,
Aulcun seigneur est bien venu,
Et ensuit bien sa volenté,
Et est trop mieulx entretenu.

LXIII

Tu mandes que nul ne convoite
La femme, fille ou servante
De son prochain, ne faire requeste,
Ne pareillement la parente,
Qui bien souvent est belle et gente :
Qui est celuy qui se peult tenir
Qu'à souhaidier ne se consente
Quant au surplus ne peult venir ?

LXIV

Las, desireron ne doit on point
Aultruy maison ou heritage.
Aux povres vient tres mal à point
Qui sont chargiez de grant mesnage
Et sont toutz nus, petit estage,
Et passent grans necessités :
Ilz ne te font pas grant oultrage
S'ilz voeullent estre hérités.

LXV

Aussi des sept pechiés mortieux.
Touchant ceux-là ne me fault rien :
De ung chascun suis vicieux
Et l'ung et l'aultre entretien.
Car sans pechié ne sçay maintien
(Qui me devroit oster la piau !) :
A ma nature sciet si bien,
Comme à Saint Jaques le chapiau !

LXVI

Touchant d'orgueil, prumierement,
Par quoy je suis fort orgueilleux,
Je m'escuse pareillement,
Dont j'ay estez si rigoreux,
Et fier, despiteux, desdaigneux.
Ce n'est tout que mundanité :
Car pour estre mal gracieux
Aulcune foys m'a proufité.

LXVII

Souvent suis tumbé en couroux
Du detestable pechié d'ire,
Et ay fait chose au reboux
Pour ta parole contredire.
— Je suis fondus comme la cyre
D'outraige et de maltalent :
L'on m'appelloit « seigneur » ou « syre »
Pour acomplir tout mon talent!

LXVIII

Las, j'ay esté fort envieux
D'acomplir le peschié d'envie,
Des bien d'aultruy fort desireux,
Soit bien de grace ou de vie.
Jay bien souvent hay leurs vie
Quant ilz avoient plus que moy :
J'avoye leur grace deservie,
Se me sambloit, en bonne foy.

LXIX

J'ay, avarice bien compris,
Volu de l'argent, sur mon ame.
(L'on a des chapiaux à Paris
Dessus le pont de Nostre-Dame !)
Car il n'est nulz, soit homme et fame,
Que n'en desire à planté,
Ne tant soit-il, seigneur ou dame,
Car l'on en fait sa volenté.

LXX

Je suis grandement paresseux,
(Touchant le pechié de paresse)
De toy servir mal soussieux,
Seurement, je le te confesse.
Chascun desire avoir liesse :
Le monde cerche son delit.
Je suis bien souvent en grant presse
De moy lever d'ung tres bon lit.

LXXI

L'aultre pechié nous fault conter,
Nommés le pechié de luxure,
Qui va souvent les gens tenter :
C'est le droit mignon de Nature.
Et la chaleur, qui tousjours dure,
Tu la funde en tel plaisance
Que n'y sçavons mettre mesure,
Dont c'est pour nous grant excusance.

LXXII

J'ay ma conscience honnie,
De jour en jour, sans delaiger,
Par le pechié de gloutonnie,
Par trop boire et trop menger.
Conclusion pour abreger :
Je me veulx tenir bien aise,
Et puis si veulx tres bien loger
Pour mieulx reposer à mon aise.

LXXIII

Des sept pechiés vous ay conté :
Au sept vertus me fault venir
Qui son armés d'aultre costé.
Pour ma querelle maintenir
En champ me veullent soubstenir.
Conter vous veulx prumierement,
Pour à mon conte revenir,
De ung chascun l'abillement.

LXXIV

Orgueil estoit tres bien monté
Et son harnois estoit d'outrage ;
Lance tenoit de fierté,
Espée de malvais corage.
Il se disoit de hault lignage,
Sur ung genet mal embouché
Que il avoit tout d'avantage,
Lequel estoit mal estaché.

LXXV

L'abillement d'Humilité.
De doulceur estoit sa monture,
Armez de gracieuseté,
Lance de simple esgardure,
Espée de mesme mesure,
Et assés bonne contenance;
Bon corage de sa nature
Pour combatre à toute oultrance.

LXXVI

Ire si monta sur couroux
Et se arma d'impacience
Et vint des aultres au reboux;
D'iniquité avoit sa lance,
Espée de fier contenance :
Si marchoit comme par despit.
A craindre estoit, à sa semblance,
Si son voloir estoit complit.

LXXVII

Conter vous veul de Pacience.
Monté estoit sur peu de quoy,
Et bien armé de grant souffrance;
Lance tenoit de bon outroy,
L'espée de petit erroy.
Preste de souffrir grans injures.
Avant que face grant effroy,
Luy surviendront moult d'aventures.

LXXVIII

Envie estoit tres bien monté,
Car son cheval estoit hainne;
Arnois de malvaise volenté,
Et son cuer tousjours en gehine:
Car mal desirer ne fine.
La lance de malvais voloir,
De toute malvaistié racine,
En desirant aultruy avoir.

LXXIX

Tres bien en point est Charité
Armé de grant compassion;
De bonne amour estoit monté,
Lance de bonne affection,
Espée de devocion.
Tout son gouvers estoit pitié,
Qui conduisoit s'entention
En toute bonne amitié.

LXXX

En tres grant point est Avarice :
Des deux contes sur ung tablier,
(Conter deniers, c'est son office)
Tient ung sachet pour les lier :
C'est son arnois pour bataillier.
Et de prouffit porte sa lance,
De Richesse grant concellier,
En luy a toute sa fiance.

LXXXI

Largesse estoit triumphant,
Du hault lignage d'Alixandre.
Ne pourtoit pas voloir d'enfant :
Il ouseroit bien entreprendre,
De tout donner et plus despendre
Qu'aultre n'ouseroit regarder.
Mais, qu'à son honneur peult entendre,
Tousjours donne sans demander.

LXXXII

Luxure vient mignotement,
Car delit tout son fait conduit.
Garniz estoit honnestement :
Arnois porte de grant desduit
Et de jouster tres bien aduit,
Lance grosse et roide porte.
Son ennemy tres bien poursuit,
Son fait conduit de bonne sorte.

LXXXIII

Benignement est Chasteté
Armé de grande solitude;
Monté de toute povreté,
A soy garder met son estude.
Annemis a grant multitude.
N'ose regarder où visage
Tant a grant paour que l'on la tude,
De tout le monde se sauvage.

LXXXIV

Gloutonnie, qui tout enguelle,
De pastés fait provision;
Porter les fait sur une mule
Quant il va hors de sa maison.
De bon vin ayme la fasson :
C'est son arnois pour la bataille
Deux grans boutailles à l'arson.
Tousjours a paour que bien ly faille.

LXXXV

L'abillement dame Sobresse
Conter vous veul sans delaier.
De juner chascun jour ne cesse :
C'est son arnois pour abregier,
Et lance de petit mengier.
Aux povres part de sa substance
Et avec eux se veult logier,
Et de petit a souffisance.

LXXXVI

Bien armé estoit Paresse
Et dessoubz soy ung oreillier;
En ung bon lit se met en presse
Pour à son aise bataillier.
N'a cure de cheval ligier,
Ne veult pas faire grant journée :
Son propos est de delaier.
Ne veult son aise habandonnée.

LXXXVII

Monté estoit bien Diligence
Sur genet vite et bruiant,
Car alant le pas plus avance
C'ung aultre ne fait de courant :
Souvent boute le nez avant
Pour soy deffendre de Paresse.
A pratiquer or ou argent,
C'est ung des amis de Richesse.

LXXXVIII

Les sept pechiés ont entrepris
Au sept vertus donner bataille;
De bataillier sont bien apris
Et bien pourveuz de grant vitaille.
Mais les vertus, comme qu'il aille,
Une foys les combateront
Enmy le champ, vaille qui vaille.
Or y perra que il feront.

LXXXIX

Orgueil, qui porte la baniere,
Marche contre Humilité.
Tel coup donne à sa visiere
Qu'il la renverse de costé;
Pareillement fait de Bonté.
Tous deux les a mis à la fuite;
Il a des gens à grant planté
Pour envoier à la poursuite.

XC

Ire marche moult fierement
C'est pour confundre Pacience.
Tel cop lui fiert, à son venent,
Du rencontre de sa lance
Qu'il n'a ne povoir ne puissance
Que debout se puisse tenir :
Tant fait-il que Foy le fiance
Et à mercy le fait venir.

XCI

J'avise de l'aultre costé
Et regarde venir Envie
Qui va courir sus Charité
Et dit qu'il a mort deservie;
Car sur luy a si grant envie
Qu'ung coup luy donne, si divers,
Qu'il luy convient perdre la vie:
A terre tumbe tout envers.

XCII

Avarice vient doulcement
Pour afoller Dame Largesse:
Tel coup luy donne, à son venent,
Que tres malvaisement la blesse,
Puis mort à terre la renverse,
Disant qu'onneur ne vault profit.
L'on l'abandonne et delaisse :
Velà Largesse desconfit.

XCIII

Diligemment s'en va Luxure
Venir et chassier Chasteté.
Il est puissant à desmesure,
Car par tout a il pouesté.
Ne le treuve en nul costé :
Je croy qu'elle s'en est fouye.
Nulle part n'a plus sureté,
Ne en cloistre n'en abbaye.

XCIV

Gloutonnie, pour amener
Sobresse jusque à oultrance,
Une lamproye a, son diner :
C'est son arnois et c'est sa lance,
Il haulse pour emplir sa pance.
Sobresse, qui se voit en dangier,
Ne met en luy nulle deffence,
Mais quitte tout pour abergier.

XCV

Paresce s'en vint, tout courant,
Depuis le lit jusques au fouyer.
Illec se couche doulcement,
Pour Diligence afoler :
De là luy fault les rains vuidier.
Ampres le feu d'iver se veult :
Car dehors ne veult point aler
Quant mal temps fait ne quant il pleut.

XCVI

Les sept pechiés ont en bataille,
Defait en moy les sept vertus :
Desconfitz sont, comme qu'il aille,
Par terre les ont abatus.
Et si les ont tant combatus,
Et tant ouvré par leurs effors,
Que les vertus sont les batus :
Je suis demouré des plus fors !

XCVII

Des euvres de misericorde
Je m'excuse pareillement,
Dont je n'ay pas, bien m'en recorde,
Acomplies parfaitement.
C'est grant peinne entierement
A nature les accomplir :
J'ay obéy trop plus souvent
Aux desirs de mon corps emplir.

XCVIII

En prumiere tu commandes
Les povres nuz de revestir.
Mais d'aultre part j'ay des demandes
De mes serviteurs pour vestir :
Là me fault mes biens departir,
Car d'eux je ne me puis deffandre.
Du mien le me fault compartir :
Je ne puis pas à tout entendre.

XCIX

A l'aultre tu veulx que l'on donne
A ceulx qui n'ont à mangier.
Et qui ne n'a qui ne la donne
Comme en peut-il donner ?
Car qui en veult, pour abrigier,
Fault traveillier tout la sepmaine.
L'on ne donne pas de ligier
Ce que l'on acquiert à grant peinne.

C

Il fault donner à boire aussi
A ceulx qu'en ont neccessité.
Je suis souvent en grant soussi
Dont je bevrez en verité :
Car j'ay des gens, à grant planté,
Qui boivent bien, ou les commeres...
Petitement suis arenté
Pour obeir à tous affaires.

CI

Aussi pour visiter malades
Ne sçay que doye devenir :
Ilz ont tousjours les coleurs fades
Et ne les fait pas bon sentir.
Aussi prouffit n'en peult venir,
Se n'est d'aucuns par ses grans biens :
Quant il me doibvent à venir
Tres volentiers pres je m'en tiens.

CII

L'on doibt ensevelir les mors.
Je ne le fay pas volentiers:
Je suis plus aise quant je dors
En bon lit endementiers.
Mais quant je sens gaignier deniers
G'y voys de bonne volenté :
Puis je ne plains pas mes souliers
Pour tost m'en aler à l'hosté.

CIII

L'on doit loger les trespassans,
A leurs necessitez pourvoir.
Se à cela je me consens
(Chascun n'en a pas le povoir :
Qu'a le povoir n'a le voloir)
Se n'est pour pratiquer leurs vie.
Aucuns ilz gaignent de l'avoir,
Qui ont par peinne deservie.

CIV

L'on doit bien souvent visiter
Et conforter les prisonniers,
A son povoir les racheter.
Je ne l'ay pas fait volentiers :
Et maintenant, endementiers,
A moy, qui me rachetera?
Mais je n'ay pas besoing deniers
Pour ce ne sçay que ce sera.

CV

Des euvres espirituelles,
Je doibs les mesdisans reprandre,
De leurs folies et cauteles,
A mon pouvoir les en deffendre.
Qui les miennes vouldra comprandre
Il y a beaucop à chastier :
Et pour ce j'ayme mieulx attendre
Que mettre peinne à folier.

CVI

L'on doibt aussi, à la seconte,
Toutes les choses pardonner.
Une chouse qui guierre monte
Je ne veulx pas abandonner :
Mon cuer ne se puelt adonner
A pardonner pas volentiers,
Ne je ne luy puis ramener
Tant veult tenir ses termes fiers.

CVII

A la tierce l'on doit souffrir
Paciemment toutes injures,
Qui bien justement veult morir :
Ainsin disent les escriptures.
Qui seuffre villenie dures,
Par une foys tant seulement,
Celluy qui les fait les tient sures
Et en fera plus largement.

CVIII

Fault pardonner tous malfaiteurs
Et aussi Dieu pour eulx prier,
Et aux presens et aux futeurs,
Et qui pourra les relier.
— En moy ne se fault point fier
De prier pour mes ennemis :
A painne ne me puis-je ployer
Pour moy ne pour mes bons amis.

CIX

Conseillier les desconseilliés
L'on dit que c'est tres belle aumone.
Mais j'ay esté mal conseilliés
D'avoir esté pris en personne.
Car qui soy mesmes abandonne,
S'il le peult faire par procureur,
Tres mal conseil mesme se donne :
Aux aultres ne fault de meilleur.

CX

Les desolés reconforter
Aussi nous est-il commandé.
Je les puis bien mal conforter,
De moy sont ilz mal amandé :
Je suis le plus parfont fondé
En toute desolation
Que nul mortel recommandé,
Sans nulle consolation.

CXI

De chastier les malxfaicteurs.
A moy, qui me chastiera ?
Car j'en voy tant de soufferteurs
Que je ne sçay que ce sera :
Mais je croy bien que Mal ira
Au moins pour moy, mal chastié.
Il me conforte qui pourra :
Car de moy meismes j'ay pitié.

CXII

Entendus avés des sept euvres;
De tous vous ay fait mension,
Qui m'ont estés aspres et dures
A mettre à excecution.
J'ay mis petite entention
De acomplir les corporelles ;
N'en ay eu memoration
Amplus des espirituelles.

CXIII

Aussi à la foy de baptesme
Ay de tous poins renuncié ;
A l'Ennemy malvais d'abisme
Ay tous ses euvres renié.
Depuis m'en suis peu socié :
Ains l'ay bien souvent obey.
A luy me suis tousjours lié,
A Toy du tout desobey.

CXIY

Las, la vertus de sapience
Fault en moy, aussi justice;
Si fait force et atrempance.
En leurs lieux j'ay pris malice,
Fraude, barat et tout vice :
Car au monde m'ont profité.
Je te dis mon injustice
Pour ce que tu m'y as bouté.

CXV

J'ay esté fort ingrat des dons
Des biens de nature et de grace,
Desquelx tu m'as fait les grans dons,
Tant que je ne sçay j'en face.
J'ay demouré ung grant espace
Que je les ay tres mal congneus.
J'ay paour que l'Ennemy m'embrace,
Se ne suis par toy soustenus.

CXVI

Les douze articles de la foy
Je les croy tous entierement.
Aulcunes foys y ay effroy,
Souvent y suis en doubtement.
Quant je y pense grandement
En aucungs poins fais variance:
Mais ne me tiens pas longuement
Ains retourne à vraye créance.

CXVII

Croy en Dieu, pere omnipotent,
Qui créa le ciel et la terre :
Tousjours est et sera puissant,
N'est rien que son povoir n'asserre.
Aulcunes foys pourtant y erre,
Quant il est sans commencement...
Puis voy que n'y puis riens acquerre;
G'y tourne croire fermement.

CXVIII

Et à son filz Jhesu Crist croy,
En deité ung seul seigneur :
C'est ung article de la foy,
Non des petis mais des greigneur.
Souvent y fais ung peu d'erreur
Quant de son gré voulsist morir ;
Bien eust trouvé aultre couleur,
S'il eust volu, pour nous garir.

CXIX

Aussi que char humainne prit
En Vierge, de pechié tarie,
Qui fut par le Saint Esperit
Conceu en la Vierge Marie :
(Pansant en tout ung peu varie)
Pucelle le fit et porta.
Ne fault pas que nulz m'en harie,
Bien croy que Vierge l'enfanta.

CXX

Puis soubz le povoir de Pilate
Par Juifz fust crucifié ;
Le temps se treuve à la date
Que pour nous fust justicié.
S'il eust volu aultre traitié
Bien eust trouvé par sa puissance.
Souvent y suis bisquasié :
Mais je retourne à ma créance.

CXXI

Croy que descendit en enfer,
Car à ce faire estoit commis,
Et dessesit à Lucifer
Les ames de ses bons amis,
Ainsin com il avoit promis,
Tesmoing la saincte Escripture.
Puis qu'à tout croire me suis mis
Cecy n'est pas le plus obscure.

CXXII

De mort à vie le tiers jour
Resuscita et prit son corps ;
Puis s'aparut, sans lonc sejour,
Aux Maries, dont me recors.
Ancores s'aparut plus forts
Ensamble à tous ses disciples,
Par quoy ilz eurent grant conforts,
Et les laissa en cuers paisibles.

CXXIII

Depuis qu'il fust resuscités,
Tantost apres monta es cieux,
Quarante jours tres bien contés,
Et siet à la dextre de Dieux,
Pere omnipotent, glorieux,
Une puissance, filz et pere,
Seule essance entre eux.
Chascun n'entent pas le mistere.

CXXIV

Je croy aussi que il viendra
Les vifs, aussi les mors juger,
Et que à ung chascun rendra
La desserte de son loyer :
Les bons en Paradis loger
En sa gloire eternelment
Et les malvais, pour aberger,
Au feu d'Enfer finablement.

CXXV

Je croy bien le Saint Esperit,
Qui vit et regne et regnera,
Où le pere et filz Jhesu Crist
En vérité est et sera;
Ung Dieu, qui tout fait et fera,
Trois personnes en Trinité.
Et celluy qui ne le croira
Au feu d'Enfer sera bouté.

CXXVI

Aussi croy en la catholique
Nostre grant mere Saincte Eglise ;
A tous nous est chose publique.
Croire tout ce que nous devise,
Par moult merveilleuse guise,
Nous monstre la foy christienne :
Mais quant à chascun point j'avise
D'estranges choses la voy pleinne.

CXXVII

Des sains croy la communion.
Je croy aussi parfaitement
Des péchiés la remission
De ceulx qui vivent justement.
Acqueru nous a saulvement
Jhesu Crist nostre redempteur;
En la crois fust mis à torment;
Pour nous morut à grant doleur.

CXXVIII

Je croy la toute generale
Humainne resurrection.
Chascung viendra, ou bonne ou male,
Recepvoir retribution
Selonc son operacion;
L'ame recouvrera la cher.
Les bons aront salvation
Et les malvais le feu d'Enfer.

CXXIX

Mon seul Dieu, je te confesse
Que tout, en general, je croy;
Sy fai-ge, piesse pour piesse,
Les douze articles de la foy:
Mais se s'est trop ou se s'est poy
Je prens sur toy mon excusance.
Je m'en raporte bien à toy:
Naistre m'a fais en tel creance.

CXXX

Tu es celluy qui as formé
Et fait toutes choses de rien;
A ceste foy tu m'as fermé
A ton voloir, non pas au mien.
Quant tu me fis tout estoit tien,
Sçavoir et vouloir et puissance:
Et se en moy n'a point de bien
A toy est donc la defaillance.

CXXXI

Mon Dieu, quant tu m'as donc créé,
Tu as esté juge et partie;
Toy, créateur et incréé,
De moy ne doibs faire partie;
Tirer me doibs de ta partie.
L'euvre doibt estre à qui l'a fait :
Se Il n'en prent aultre partie
De moy changer seroit mal fait.

CXXXII

Tu voys ycy comme je m'excuse
Des douze articles de la foy
Et, d'aultre part, com je m'acuse
Des commandemens de la loy
Que j'ay rompus et dys pour quoy,
Pour avoir les mundanités:
Se tousjours m'atendisse à toy
J'eusse eu de grans necessités.

CXXXIII

Se j'ayme la mundanité
C'est pour avoir la vie mundainne.
J'ay paour d'aler à povreté :
Je veulx avoir la vie certainne.
De penser à la vie haultainne
Mon cuer ne s'i peult adonner :
Chascun en parle à voix plainne,
Mais je n'en voy nulz retourner.

CXXXIV

Se que je voy je tiengs certain :
Avoir me fault de quoy nourrir.
Je ne veulx pas morir de fain,
Ains me painne d'en acquerir.
Je sçay bien qu'il me fault morir
(Tous les jours voy l'experiance)
Le pas fault passer et souffrir :
De cela suis en asseurance.

CXXXV

Aultrement ne sçay que parler
(Je vous parle de l'autre munde).
L'ung dit qu'il y fait bon aler
Et que tout plaisir y habunde,
L'aultre dit que douleur parfonde.
L'entendement est tout meslé :
Mais d'y aler nulz ne s'i fonde.
Je voy, chascun craint le filé!

CXXXVI

Se j'ay mis peinne de acquerre
Et de gaignier mon povre pain
Pour avoir ma vie sur terre,
Quant je le tiengs je l'ay certain.
Je congnoy le fait terriain
Car je voy ce que je desire :
Mais touchant le bien souverain
N'en sçay riens que par ouy dire.

CXXXVII

Mon Dieu et mon seul redempteur
Veulles mon excusation
Prandre en gré, non en rigueur.
L'Ennemy en temptation
M'a tenu et subition
Pour avoir les mondains desirs.
Je doibs avoir remission :
Pechiez sont naturel plaisirs.

CXXXVIII

Tu m'as créé de tel matiere
Que suis fait en iniquité :
En pechiez m'a conceu ma mere.
Ma char a toute voulenté
Faire pechiez à grant planté :
Chascung retrait à sa nature.
Et puis qu'en moy n'as mis bonté
Je suis enclin à mon ordure.

CXXXIX

Ma conception si prandré,
Qui a estez de toute ordure.
Je suis en pechiez engendré,
Formé en toute pourriture:
La char tire à sa nature
Et à pechié veult retourner.
Se je fais bien, c'est adventure :
Chascun veult au gitte tourner.

CXL

Mon Dieu, entends, je te diray,
Je veulx ma raison soubstenir.
Regarde d'où tu m'as tiray
Ne de quel lieu m'as faitz venir;
Je ne puis aultre devenir
Ne ne puis aler au contraire :
De pechier ne me puis tenir
Car tu m'as fait de tel affaire.

CXLI

Tu peulx dire, d'aultre costé,
Que tu es au monde venu,
Et que homme tu as esté,
Et de pechiez t'ez bien tenu;
Aussi ta char a soubstenu
Les temptations et fouy :
J'ay malvaisement retenu
Ton exemple et mal süy.

CXLII

Encores, se veulx soubstenir
Que tu m'as donné demonstrance
Du chemin que je doy tenir
Tant que seray en ceste estance:
(C'est le sentier de penitance
Que tu donnas tout au commun :
Tan qu'au monde fis demourance
Tu le monstras à ung chascun).

CXLIII

Encores, se veulx deposer
Que m'as donné entendement,
(Lequel j'ay volu reposer)
A toy servir entierement :
J'ay eu tout eslargissement
Et mon arbitre liberal,
Dont j'ay usé malvaisement,
Laissié le bien et pris le mal.

CXLIV

De respondre ne me puis taire,
Car tu créas l'humanité :
A ton plaisir le povés faire,
Puis y joingnis la deité.
Ne doibt la sensualité
Dominer sur le créateur :
Le serf ne doibt, d'aultre costé,
Riens congnoistre sur son seigneur.

CXLV

Pourtant si tu as estez homme
N'as pas estez fait en pechié.
Il fault rabatre ceste somme :
Jamais pechié ne t'eust touchié,
Il estoit en toy asechié,
Soubmis à ta subjection.
Je y suis fait et entachié :
C'est tout contraire question.

CXLVI

Se de pechié tu t'es gardé
N'a pas gaignié grande merite ;
Ton fait n'en est pas amandé
De rien cela ne te proufite :
Car tu estoies tousjours quitte
De toute condempnation.
Nulz n'est qui ton pechié recite
Pour luy donner punition.

CXLVII

De toy à moy differance :
Ce n'est pas bien chance pareille.
Tu es tousjours en ung estance,
En ta puissance non pareille.
Ce n'est donc pas de merveille
Se je ne fais comme tu fis :
Ma cher à pechié me conseille
Et toy le pechié desconfis.

CXLVIII

J'ay mon esperit fait subgiet
Du tout à mon humanité,
Et ne fais riens sans son congiet
Et le mainne à sa volenté ;
Encline ma fragilité
A suivre du corps la plaisance,
Aussi ma sensualité
Domine sur ma conscience.

CXLIX

Mais toy, qui es seul créateur,
Qui m'as créé à ta plaisance,
Pourquoy ne m'as fait impecheur,
(Il estoit bien en ta puissance)
Et me garder de la meschance
De cest chetif monde ycy,
Et me donner aussi chevance
Pour moy getter hors de soucy ?

CL

Qu'as-tu donc gaignié à ma peinne ?
Tu n'en es en riens amandé.
Je traveille tout la sepmainne
Car petitement suis fondé.
Laisse ce que tu m'as mandé
(Je y suis contraint et pour cause) :
A povreté m'as commandé,
Qui est de tout mon pechié cause.

CLI

Se de cela respondre veux
Que de pechié m'eusse fait quitte,
En ta raison dire tu peux
Que tien eust esté le merite;
Mais tu veulx que chascun proufite
De gaignier gloire par ses mains,
Affin que le monde s'aquitte
De acquerir les biens haultains.

CLII

Et se je gaigne donc ta gloire,
Quel gré te pourrai ge sçavoir,
Se l'ay par mon sens et memoire,
Et bien servir fait mon debvoir?
De quoy servira ton povoir
Où droit de l'incarnation ?
Ne fault pas mettre à nonchaloir
La peinne de ta passion.

CLIII

Mon Dieu, si veulx faire mention
Par quoy fust joué le mistere
De ta cruelle passion
Pour le pechié du prumier pere,
Qui nous avoit mis à misere
Et à toute perdicion
Par le conseil de nostre mere,
Aussi par sa temptation.

CLIV

S'Adam fist vers toy mesprison
Pour quoy doi-ge estre pugny ?
Ne puis entendre la raison
D'aultruy meffait estre honny :
A son pechié tu m'as uny,
Pour ce que as toute puissance;
Aussi m'en eussez bien bany
Si fust venuz à ta plaisance.

CLV

Mon vouloir est encore aduit
De soubtenir ung peu mon droit.
Quant à Adam deffendis le fruit,
Tu sçavoys bien qu'il pecheroit.
Trois choses sont à ton endroit :
Juste, puissant, sage ensement,
Ne jamais riens ne t'en fauldroit,
Sans fin et sans commencement.

CLVI

Encores ta raison soubtien
(Mettons à part ta sapience).
Arbitre avoit de mal ou bien,
Faire povoit à sa plaisance :
Il te fist desobeissance,
Quant trespassa ton mandement.
En luy estoit la defaillance,
Par quoy il tumba à torment.

CLVII

Ton sçavoir ne veulx mettre à part,
Ains y veulx fonder ma raison.
Son arbitre luy vint à tart,
(Prumier sceuz tu s'entention
Ne luy valoit pas ung bouton)
Ne povoit rompre ton sçavoir.
Tu sçavois jà sa mesprison :
Cela gisoit à ton vouloir.

CLVIII

Puis tu sçavois qu'il pecheroit,
Et que n'en seroit aultre chose :
Selon mon sens autant vauldroit
Que nostre perte fust jà close.
A quoy y boute tu donc glose,
(C'est de l'arbitre que je dis) :
Tout à ta volenté repose...
A tant me tais et plus n'en dis.

CLIX

Touchant predestination,
C'est à moy trop hault entrepris
Que de mouvoir la question :
La matiere est de trop hault pris.
Tous les maistres y sont repris
Quant ilz s'i fondent grandement :
Leurs los leur tourne à mespris,
N'y scevent trouver fondement.

CLX

N'en veulx enquerre plus parfont
(Je semble le prestre Martin
Qui chante, et puis se respont) :
Mais laissons en paix ce latin
Et retournons à la parfin,
A celle que je veulx tirer,
Que me pardonnes à ma fin
En tant me veullies delivrer.

CLXI

N'es tu juste, puissant et sage,
Sans fin et sans commencement ?
Comment me souffres faire oultrage
Pour avoir servi loyalment.
Ne besongnes tu justement ?
N'es tu tousjours misericors ?
Ne fais tu pas tout sagement ?
Delivre donc mon povre corps!

CLXII

Se tu me faulx, où irai-ge,
Qui est paix de toute concorde ?
D'esperance prandré congé,
Desirant que la mort me morde.
As tu perdu misericorde,
Que soulois avoir si certainne,
Com il apert, dont me recorde,
Touchant la Marie Magdalene ?

CLXIII

Tu fis mercy au bon larron,
Par une foys, tant seulement,
Car il te demanda pardon
En la crois, estant à torment.
Je te requiers incessamment
Que tu me veulles delivrer
Plus de cent foys en ung moment :
Mais tu ne t'i veulx encliner !

CLXIV

Qu'est devenue ta largesse ?
Elle est perdue endroy moy,
Car je n'en puis trouver l'adresse.
Que puis-je donc penser de toy ?
Mon corps est tenu à recoy,
Et tous les jours te cry mercy :
Tu n'y entens ny grant ny poy !
Que doi-ge dire de cecy ?

CLXV

Plus n'es si large que souloyes.
Ou je ne sçay que je doy dire,
Ou ne tiens ce que prometoyes
Au monde, ou te veulx desdire :
De jour en jour mon mal empire.
Tu es à ung chascun piteux,
Tu pardonnas aussi bien, Sire,
Le desvoyé Theophileux !

CLXVI

N'as tu pas povoir sur le corps,
Voir, aussi bien comme sur l'ame ?
Par quoy ne me gette dehors
Ceste fauce prison infame ?
Car nuit et jour je te reclame,
Piteusement, à jointez mains.
Et si ne meffis onc à ame,
Par quoy justement me complains.

CLXVII

Quant tu estoyes en ce monde
Beaucop de biens nous promettiés,
(Ainsin que l'Escripture conde)
Affin de mener bonnez vies;
Et bien et mal pour nous disiés
Pour nous donner bonne doctrine;
Paour et joye nous faisiés,
Com je diray ains que je fine.

CLXVIII

Se dis mal par inpascience,
Par desconfort ou par tristeur,
Je prens sur toy mon excusance,
Souverain pere, créateur,
Ou sur ton filz, le redempteur,
Que dit que tu l'avoys laissé
En la croys, par la grant douleur
Qu'il passoit ou avoit passé.

CLXIX

Se par doleur je suis troublé,
Je n'en suis pas trop à reprandre.
Car ton filz craignoit le filé
De la mort qu'il avoit atendre,
Comme chascun a peu entendre
A sa parole tant troublée.
Je n'y sçay chose que comprendre...
Mais la doleur l'avoit meslée.

CLXX

Tes fais sont par trop merveilleux
Quant je y pense grandement.
Toy tout puissant, estre doubteux,
Povez faire tout aultrement :
Tu créas tout entierement,
Et si eux paour des créatures
Qui te mirent à tel torment,
Dont tu souffris peinnes si dures!

CLXXI

Quelque chose que j'ay ditte,
Me rends à ta misericorde.
Se chose de contrarite
Ay dit encontre ta concorde,
A ta mercy mon fait accorde;
Tu le me veulle pardonner,
Et, avant que la mort me morde,
Bon advis me veulles donner.

CLXXII

De tes haulz fais, Roy glorieux,
N'a nulle mension sur terre;
Car le monde est si convoiteux
Que les grans font aux petis guerre :
Qui a des biens il les asserre.
De ton fait plus l'on ne tient conte,
Nul ne met peine de t'aquerre,
Car aujourd'huy ce seroit honte.

CLXXIII

Se j'ay donc dit, par mon meschief,
Chose qui fusse mal à point,
Je t'en cry mercy de rechief,
Car j'en suis en tres malvais point;
Mon cuer ne tient pas en ung point
Ains se varie bien souvent :
Car doleur si tres fort le point,
Que ne sçay quel bout va devant.

CLXXIV

J'ay paour d'une parole ou deux
Que recite ton euvangile :
« Moult d'appellés et peu d'esleux ».
Ce n'est pas moquerie ne guile,
Ne jeu de paulme ne de quille,
Que de ouyr telles parolles !
Las, je qui fais pechiés cent mille
Je pry que soyent paraboles.

CLXXV

Et l'aultre apres sçavoir debvés
Qui est en la saincte Escripture :
« A peinne est le juste saulvés ».
Moy, miserable créature,
Qui de pechiez suis en ardure
Que feray ne que deviendray ?
La chose que je tiens plus sure
Que je ta pitié attendray.

CLXXVI

Tu ne veulx la mort du pecheur,
Ains te plait bien qu'il se repende;
Ne le veulx prendre en rigueur,
Tu veulx qu'i vive et s'amende :
Aussi l'Escripture le mande
Que le pecheur, vray rependant,
Sera receu, sans nulle emande,
Misericorde attendant.

CLXXVII

Je doibs doncques avoir pardon,
Ta doulce mercy esperant;
Je le te requier en pur don :
De mes pechiés suis repentant.
Tous les sains, là hault assistant
En gloire où toy, face à face,
Pour moy toudis te vont priant
Que ton ire ne me defface.

CLXXVIII

Quant les sains te prient pour moy
Tu [ne] les doibs pas escondire.
Tu m'as fait pour aler à toy :
De leurs justes prieres, Sire,
Tu ne les doibs pas donc desdire.
Souviengne toy, d'aultre costé,
D'ung mot que tu as voluz dire,
Que tantost sera recité :

CLXXIX

« Tout ce que vous demanderés,
En l'honneur de moy, à mon Pere,
Je vous promets que vous l'arés ».
Bienheureux est que toy espere.
Je te requiers, pour cest mistere,
De mes pechiez remission.
Delivré moy de s'te misere,
Le pere et filz en union !

CLXXX

Je veulx revenir au surplus.
Entends, mon Dieu, je te diray,
En terre ditz encores plus :
« Demandés et je vous donray,
Hurtés et je vous ovreray » :
La parole m'esjoit mout.
Pardon demande et feray :
Et pour ce je te prens au mout.

CLXXXI

Je te requier, mon redempteur,
Que soit en moy enterinée
Ta parole, mon doulx saulveur.
Pour moy ne doibt estre tournée :
Avant que soit habandonnée
Le ciel et la terre fauldra.
Jamais ne sera destournée,
Et c'est ce qui me soubstiendra.

CLXXXII

J'ay ung petit de reconfort
De ma grant tribulation
Quant je cognois qu'on me fait tort,
Car j'ay en toy m'entention.
Aussy ay memoration
De ce que dit ung bien aposte,
Dont cy apres fays mention,
Qui est venu tout à ma poste.

CLXXXIII

« En cest monde ont bonnes vies
Et sont en grant bienheureté
Touts ceulx que tu bats et chasties
De la verge d'aversité »
Ainsin l'a Saint Pol recité :
Cela me donne pascience
Du mal que j'ay, en verité,
Car j'ay en toy mon esperance.

CLXXXIV

Toy, benoit Saint Esperit,
Entends la voix d'ung prisonnier,
Que maleur deffait et perit :
A toy se vient humilier.
Aussi se doibt l'on bien fier,
Comme dit la Saincte Escripture,
Que qui te vient mercy crier
Est bien heurée créature.

BALADE (VIII)

O eternelle Trinité,
Trois personnes en union,
En une seule deité,
Ayes de moy compassion.
Change ma tribulation
Et mes durs et mortelx assaulx
En toute consolation,
Et me pardonne mes deffaulx.

O Trinité en Unité,
Sans nulle separation,
Regarde ma fragilité
Et griefve condempnation :
Par soubdaine indignacion
Suis tenus es prisons royaulx !
Entends ma deprecation
Et me pardonne mes deffaulx.

Par ta benigne charité
Ne me donne occasion,
Par insouffrable adversité,
De choir en desperation.
Deffends moy de temptation
De l'Ennemy malvais et faulx
Et de faulce accusation,
Et me pardonne mes deffaulx.

Las, donne moy prosperité
Par vraye declaration.
Mon roy me tient crudalité,
Mais c'est par une abusion :
Sur moy a grant suspection,
Dont il est courroucié et chaulx :
Descouvre l'opperation,
Et me pardonne mes deffaulx.

Mon Dieu, je suis bien herité
En toutes desolation,
Et de tout maleur recité,
Car l'on me fait extortion.
Je souffre griefve passion,
Tous les jours desconfortz nouveaulx :
Garde moy de perdition,
Et me pardonne mes deffaulx.

Par ta saincte Nativité
Donne moy expedition ;
Veulle que soye visité
De ta grant miseration.
Je suis en diffamation
Tenuz presque nuz, deschaulx :
Entends ma lamentation,
Et me pardonne mes deffaulx.

Roy et espoux de virginité,
Dieu, eternel perfection,

Homme selon l'humanité,
Soye moi deffensation :
Car, sans nulle mutation,
A mon roy ay esté loyaulx.
Boute en mon fait provision,
Et me pardonne mes deffaulx.

J'ay tenu ma fidélité,
Sans nulle variation,
Et servi en necessité :
Or ay recompensation !
Pour bien faire, pugnicion
Plus aigre que les desloyaulx :
Secours moy sans dilation,
Et me pardonne mes deffaulx.

Hoste moy toute iniquité,
Roy de glorification.
De tout bien suis desherité
Sans nulle offensation ;
Je fais ma conversation
Avec Doleur et Parfont Vaulx :
Conduy moy à perfection,
Et me pardonne mes deffaulx.

Par ta tres haulte dignité
Meinne moy à salvation,
Qu'y es seigneur de verité.
Par charitable affection,
Hoste moy persecution,
Toutes mes peinnes et travaulx,
En bien remuneration,
Et me pardonne mes deffaulx.

En ta digne divinité
Espere avoir redemption.
Quant de la mort seray cité
Par grand vituperation,

Je te requiers remission :
Ayes mercy de tes vassaulx.
Donne moy donc contrition,
Et me pardonne mes deffaulx.

Par ton humble benignité,
Et par ta grant largition,
Fais de mon mal contrarité,
En toute prosperation,
Et me fais retribution.
Soyent mes insouffrabbles maulx
De mes pechiez purgation,
Et me pardonne mes deffaulx.

Par ta doulce humilité
Donne moy contradiction
Envers toute la vanité
Du monde ; mon entention
Soit en toy par devotion,
Qui me conduise, les grans saulx,
En ta haulte habitation,
Et me pardonne mes deffaulx.

PRINCE

Mon Dieu, participation
Je te requiers de tes biens haulx
En ta divine vision,
Et me pardonne mes deffaulx.

CLXXXV

Mes jours s'en vont comme fumée
Helas! je seche comme fain;
Aussi je pers la renommée
Du monde transitoire et vain :
Mais ne m'en chault, roi souverain,
Maishuy de honneur terrienne,
Car j'ay presque mangé mon pain :
Mais donne moy la vie haultainne.

CLXXXVI

Je voys que n'est roy, duc ne conte,
Tant sache honneur ne bien conquerre,
Ne nulz, de quoy l'on face conte,
Que la mort ne gette par terre,
Incontinent qu'elle l'asserre.
De quoy proufitent mondains biens,
Que l'on met grant peinne d'acquerre,
Quant du monde n'emportons riens?

CLXXXVII

Car il n'est nulz chastiaux ne tour
Qui contre la mort peult tenir;
Et se sçay bien que à leurs tour
Tous les vivans y fault venir :
Helas, mais quant j'ay souvenir
De mes pechiés et grant offence,
Pacient me font devenir
Et prens en gré ma penitance.

CLXXXVIII

Je ne veulz plus de chasteau clos :
Je veulx le bien qui peult durer.
Car tantost je seray enclos
En la terre pour demourer,
D'ores en avant je veulx tirer
A pourchasser le bien de grace :
Mon fait y veulx deliberer,
Sans y mettre plus long espace.

BALADE (IX)

O tres haultainne sapience
En ton puissant povoir haultain
Deffends moy bien de faire offence
Encontre toy, mon souverain.
Je te requiers, de cuer humain,
De mes pechiez remission :
Garde mon fait desoubz ta main
Par ta doulce compassion.

Soyez moy garde, aussi deffence,
Contre tout le peril mondain;
Tousjours face obeissance
A toy, de toute bonté plain.
Fays moy fouyr le monde vain,
Plain de toute deception,
Et de t'amour soye certain,
Par ta doulce compassion.

Fais moy mettre en obliance
Tout le faulx plaisir terrien;
Tiens moy en bonne esperance
Vers toy, en ta cremour, m'estrein;
Par ta paour soye contrein
Faire bonne operation:
Fais moy tenir le chemin plein
Par ta doulce compassion.

Prince, mon Dieu, à toy me plain
De ma grant tribulation:
Delivre moy et me fais sain
Par ta doulce compassion.

CLXXXIX

Mon Dieu, je demande ta grace,
Perseverant devotement.
Du don que requiers et pourchasse,
Ne doy doubter aulcunement :
Car toy, qui scés certainnement
Mon povre besoing et affaire,
Me outtroyeras franchement
Ce que me sera necessaire.

XCC

Il est fol qui se veult retraire
De toy requerir et prier,
Quant il ne peult de toy atraire
Sa volenté au cop prumier.

Son propos fault à toy lyer
Par oraison devotement :
Ta doulceur ne peult oblyer
Ceulx qui te servent longuement.

XCCI

Je te suppli, mon créateur,
Qu'il te plaise benignement
Ouvrir les levres de mon cuer,
Si que ma bouche, justement,
Puisse tousjours bien saintement
Annuncer ta louange pure,
Tous mes membres entierement
A toy servir mettre la cure.

XCCII

Dieu, entends à mon adjutoire,
Et viengnez tost conforter
Si que je puisse avoir victoire
Et mes ennemis surmonter;
Veulles moy en prison porter
Joyeux secours, en brief espace,
Car il n'est cuer qui peust monter
A perfection sans ta grace !

XCCIII

Affin que ton nom glorieux
Soit exaucé, Dieu tout puissant,
Tu m'as fait povre, malheureux,
Et en misère accroissant :
Car g'estoye descongnoissant
De toy ne te veoye goute.
Mais je suis ores congnoissant
Que tu me peulx garir, sans doubte.

XCCIV

Or congnois je bien, par raison,
Ton grant povoir qui tout asserre :

Tous les humains tiens en prison
Entredeux, le ciel et la terre.
Il ne fault pas que nul nous serre :
Tous sommes clous dessoubz ta chappe.
Par science qu'on sache acquerre,
Je ne voy pas que nul t'eschappe.

XCCV

Redempteur d'humainne nature,
Que toutes choses scés et voys,
Qui tout gouverne par mesure,
Et tout regardes et congnois,
Escoute ma piteuse voys,
Qui humblement fait sa priere,
Et requerant, de cuer courtois,
Ta tres benigne grace chiere.

XCCVI

Tu vois ma desolation
Plus que nul aultre desolé.
Las, preingne toy compassion
De moy, povre desconsolé,
En grans tristesse tribulé.
Et souvent me vient maladie :
Trop suis deffait et trop foulé,
Bien le scés sans que je le die.

XCCVII

O hault roy d'eternelle grace,
Garde ta povre créature,
Que la prison tourmente et lace
Par grant crudelité obscure.
Ta doulce benignité pure
Veulle changer mon desconfort ;
De ma douleur aspre et dure
Me veulles envoyer confort.

XCCVIII

Je te pry, par vraye concorde,
Pour ma personne desolée,
Si que par ta misericorde
Elle puist estre consolée :
La prison l'a trop tormentée,
Il a huit moys tous acomplis.
Sy pry à ta bonté louée
Que mon mal soit à tant amplis.

XCCIX

O vray Dieu, créateur et pere,
Regarde ma grande tristesse;
Car je souffre angoisse amere
En desconfort et en destresse.
Las, je te pry que huy me cesse
Le dart trenchant de ta justice,
Et que ta excellant haultesse
Plus longuement ne me pugnisse.

CC

Roy de glorification,
J'ay recours à ta grant puissance
Par la consideration
De ta benigne sapience ;
Ne regarde la grant offence
De ceste povre créature,
Mais voy en quelle diligence
Te pry tousjours d'entente pure.

CCI

J'ay offensé encontre toy,
Par villaine operation,
Mais non ay pas contre mon roy :
Car c'est faulce accusation
Dont je souffre pugnition.
Mais je supply à ta puissance
Que ceste tribulation
Me soit tourné à penitance.

CCII

O créateur de créature,
Par ta doulce benignité
Trays moy de la valée obscure
Où suis en grant adversité !
J'ay de douleur infinité,
Plongé en tribulation :
Je supply que ta charité
M'outroit ceste petition.

CCIII

Piteusement te faiz complainte
De mon povre desolé corps,
Qui souffre mal et doleurs mainte,
Divin pere, misericors!
Se il te plait, gette moy hors
De dangier et d'aversité :
Tous tes plaisirs et tes accors
Soit fait à moy ta volenté.

CCIV

Toutes foys, Syre, je conferme
Mes desirs, sans pensée vainne,
Par determination ferme,
A ta volenté souverainne.
Je ne refuse pas la peinne
De porter les temptations :
Mais que ta grace soit prochainne
De moy es tribulations.

CCV

Considere que pour bien faire
Sont hault en Paradis les sains,
Et qu'en Enfer, par le contraire,
Sont les malvais de pechiez plains.
Car selon les euvres des mains,
Du cuer et des affections,
Recepvront tous les humains
Leurs justes retributions.

CCVI

Donne moy sentir ta bonté,
Mon Dieu, par bon sens et memoire;
Deffends moy de la vanité
Du monde vain et transitoire;
Contre luy me donne victoire
A resister contre son fait,
Affin que je gaigne ta gloire :
Oncques ne fust que toy parfait.

CCVII

Vray Dieu, debonnaire et propice,
Croy fermement que ta douleur
Est moult plus grant que la malice
De moy, miserable pecheur !
Entends la requeste et le pleur
Que fais à ta benigne grace,
Et veulles garir la doleur
Que mon povre cuer point et lasce.

CCVIII

Ta haulte disposition
A volu esprouver souvent
Les sains en persecution
D'aversité et de tourment;
Jasoit que toy, eternelment,
Scés tout ce qu'est fait et à faire,
Tu veulx que leurs resistement
Soit à tous aultres exemplaire.

CCIX

Selon ta seule volenté
Tu face de moy, roy de gloire.
Je remercy ta grant bonté,
Et ta eternelle victoire,
Quant il te plait avoir memoire
De moy par grant adversité
Que tu me donne; et j'espere
En ta benigne charité !

CCX

O Dieu de haulte majesté,
Benoit soit ton vouloir parfait
Que m'as tiré à ton costé.
J'estoye par pechiez deffait;
Mais tu m'as telle grace fait
Que j'espere garison fine :
Par ma peinne et par cest fait
Je congnois ta grace divine.

CCXI

Vray Dieu, je te offre mon lay,
Que j'ay fait sur mescongnoissance ;
Par ta punition, de vray,
De toy ay vraye congnoissance.
Que fai-ge donc en cest estance ?
Qui m'en enquiert je puis bien dire :
De mes pechiez faiz penitance
Et congnois Dieu, souverain Sire !

LE LAY

O pere, sans fin regnable,
Amiable,
Et misericordieux ;
Vray créateur, immuable,
Charitable,
Benig et compacieux ;
Je mercy de cuer piteux,
Angoisseux,
Ta grant bonté qui tout passe,
Par qui, du val tenebreux,
Perilleux,
M'as trait au chemin de grasse.

J'ay esté longtemps au monde,
Tres immunde,
Plain de toute vanité;
Plongié et bagnié en l'onde,

Tres parfonde,
De toute mundanité;
Ta humble humilité
M'a getté
Où lac de perdition;
Et m'a ta benignité
Anité
Par vraye pugnition.

J'ay estez descongnoissant,
Ignorant,
De toy, pere souverain,
Dont je suis alez courant,
Et souvant,
Au plaisir du monde vain;
J'ay laissé le bien haultain,
Tout certain,
Et ne te veoye goutte;
Je congnois or, au derrain,
Que ta main
Me veut atraire sans doubte.

Car par grants adversités
Sont montés
Les sains à ta vision;
A ta haulte dignités
Invités
Sont par flagellation;
Tu veulx memoration,
Mention
Nous ayons de leurs souffrance;
A ton habitation
Action
Fault avoir par penitence.

Mon vouloir à toy as joint
Et rejoint,
Fais de moy ta volenté.
Pacience m'a conjoint

A ung point
Contre mon adversité;
Donne moy prosperité,
Charité,
Contre tout inpascience,
Affin qu'en ta magesté
Soy porté
Par vertu de pascience.

Sire, fais qu'en la prison
La mesprison
Congnoisse du monde faulx,
Et que je fasse defasson;
Que garison
Puisse avoir de mes deffaulx;
Si me fais porter les maulx
Et travaulx
De penitance cruelle,
Pour gaignier en ses assaulx
Les biens haulx
De ta gloire eternelle.

Opere de toute joye,
Vie et voye,
Eternelle deité,
J'ay grant desir que je soye
Et me voye
En ma franche liberté.
Donne par necessité
La santé
Et desir de ma personne;
Et par ta infinité
De bonté
Mes deffaultes me pardonne.

Vray Dieu, eternel Seigneur,
Créateur,
De puissance souveraine,
Amoreux conservateur,

Redempteur,
De toute lignié humainne,
Je voys la prison et peinne,
Tres greveinne,
En quoy je suis chascun jour,
Adversité, qui me meinne
Et demeinne,
Sans repos et sans sejour.

Je te pry que me comportes
Et confortes
En ma prison insouffrable;
Mes doleurs aspres et fortes
Me supportes
Et ma peinne importable;
Tu me voys, roy pardurable,
Inculpable
De tout offensation;
Tu me soye secourable,
Soustenable,
En ma tribulation.

Fais moy tenir chemin plain,
Tout au plain,
Et toy servir humblement;
Soyes moy doulx et humain,
Sans refrain
De rigoreux jugement;
Car se tu veulx pleinnement,
Justement,
Juger sans misericorde,
Nulz ne peult parfaitement,
Vrayement,
Pervenir à ta concorde.

Il ne m'en chault, se j'endure
Peinne dure
En ce monde transitoire,
Mais que j'eschappe l'ordure,

Qui trop dure,
De l'infernal maison noire ;
Ma prison me soit victoire,
Sainne et voire,
Contre mes pechiez mauldis ;
Mais que j'aye enfin la gloire,
Que j'espere,
De ton benoit Paradis.

Mere de Dieu glorieuse,
Et piteuse,
Deffends m'ame de perillier
En la mer, tant perilleuse
Et doubteuse,
Du monde si fort à passer ;
Mon bateal veullez gouverner
Et fourvoyer
Du roch de perission ;
Tout droit le veullez convoyer
Et aborder
Au port de salvation !

CCXII

Mere de Dieu, vierge benigne,
Veulle sur moy grace estandre,
Priant à la bonté divine
Que de moy pitié veulle prandre ;
Si vray qui voult en toy descendre
Pour nous, et prandre char humainne,
Pries luy qu'il me veulle tandre
Sa grace en cest heure prochaine.

CCXIII

O Marie, de doulceur pleinne,
Mere de Dieu, tres bien amée,
Voy l'ardeur, angoisse et peinne
Qui est en moy tant enflamée ;
Voy que de moy est reclamée

Ta benigne compassion :
Oste ma peinne acoustumée
Par ta saincte intercession.

CCXIV

Tu es la porte, noble et clere,
Du hault roy des roys souverains ;
Tu es l'entrée de lumiere,
Resplendissant sur tous les sains,
Où les gens du peuple humains
Ont vie de consolation,
Que tu as mis entre nous mains
Par ton fruit de perfection.

CCXV

O glorieuse dame belle,
En toy fust humanité prise ;
Tu alaitas de ta mamelle
Par quoy nous est joye promise ;
Par toy fust paix en terre mise,
Et la saincte incarnation,
Et vie pardurable acquise,
Et toute consolation.

CCXVI

O doulce vierge, pure et munde,
Mere de Dieu tres honnorée,
Voy ma misere tres parfonde,
Dont la face est descolorée
Et mon honneur deshonnorée
Se ta pitié ne me ressourt.
Vierge des anges, ahourée,
Ce povre desolé secourt !

CCXVII

O créateur, souverain Sire,
Dieu de divine sapience,
Tu scez et voy que je desire
De mon povre corps delivrance.

Donne moy vraye pacience
Si que, de vouloir abergié,
Puisse faire à grant diligence
Ce que ton vouloir m'a chargié.

CCXVIII

Tu m'as, par ta pitié benigne,
Fait commancer à ensüir
Voye de vraye discipline,
Pour toy plus humblement servir;
Or me fais si bien poursüir,
Par grace de perseverance,
Qu'enfin je puisse consüir
La voye de ta bienveullance.

CCXIX

Bien commencié n'est pas grant chose :
La maistrise est à bien finer.
Foulx est qui en peril repose
A l'heure qu'il doibt cheminer;
Veulle mon fait determiner
Au chemin que tant est propice,
Entierement continuer
Que je fine à ton service.

CCXX

O Dieu, qui pardonnas ta mort,
Briefment me veulle delivrer :
Car desespoir me point et mort,
Lequel me veult à mal livrer.
Veulles à ta pitié tirer
Ma miserable discipline;
Ne veulles mon ame empirer
Par ta trop cruelle doctrine !

CCXXI

Non, Dieu, le maleur que porte
Ne pourra estre terminé

Sans de la mort passer la porte,
Tant parfont est enraciné.
Soyes piteux et encliné,
Sans branche de couroux ou d'ire ;
Mais, par pitié, determiné
De me garder de grief martire.

CCXXII

Dieu, qui les desvoyés ravoye,
Par ta doulce compassion,
Me veulles oster de la voye
De mondainne perdission ;
Par ceste tribulation
Doulcement me veulles atraire,
Affin que ma salvation
Puisse pourchasser sans contraire.

CCXXIII

Je te pry que tu me regardes
Misericordieusement ;
Et de temptation me gardes
Par quoy je puisse lyement
Toy servir sans empeschement
D'ire ne de impascience,
Mais que souffre pacienment,
Pour l'amour de toy, penitence.

CCXXIV

Donne moy, Dieu, perseverance
De labourer en ton service,
Avec entiere pascience
De endurer tout injustice ;
Il est raison que j'obeisce
Ton bon vouloir entierement :
Jene sçay chose plus propice
Pour acquerir mon saulvement.

CCXXV

Je ne demande, en cest monde,
Aultre tresor n'aultre richesse,
Fors par devocion parfonde
Te puisse servir en lyesse:
Remets donc mon cuer en l'adresse
De consolation joyeuse,
Et chasse de moy la tristesse,
Qui m'est tant dure et envieuse.

CCXXVI

Dieu, je te pry devotement
Que tu confortes mes amis,
Et qu'il te plaise doulcement
Pardonner à mes ennemis;
A ceulx qui se sont entremis
De m'acuser de cest forfait,
Pansant qu'ils ayent sur moy mis
Le villain cas d'autruy meffait.

CCXXVII

Vray Dieu, donne leur congnoissance
De leur cruelle offension,
Et veulles que ma penitence
Leurs puisse estre remission;
Plaise toy, par compassion,
De leur faire misericorde,
De leurs meffaitz contrition,
Pour mieulx venir à ta concorde.

CCXXVIII

Tu nous laissas exemple en terre
De prier pour nos ennemis.
Affin de mieulx ta grace acquerre
J'ay en mon cuer ton voloir mis :
Et maintenant, quant tu m'as mis
En miserable discipline,
Là où tu boutes tes amis,
Je veulx ensüyr ta doctrine.

CCXXIX

O benoit créateur divin,
Loué soit ton nom glorieux,
Qui tant est courtois et begnin,
Doulx et misericordieux;
Il n'est estat tant gracieux
Que toy louer et honnorer,
Et d'ung humble cuer curieux
En ton service labourer.

CCXXX

Bien puis congnoistre par mon cas,
(Le debonnaire createur!)
Que vrayement tu ne veulx pas
La fin ne la mort du pecheur;
Mais plait à ta haulte doulceur
Qu'i vive et se convertisse,
Affin qu'en la voye d'orreur
Miserablement ne finisse.

CCXXXI

J'estoye par mes pechiez digne
De l'infernal dampnation.
Mais, Dieu, tu m'as par medicine
Donné briefve punition;
Et apres, par compastion,
Tu m'as de prison delivré,
Qui m'a par grief affliction
Mainte grant angoisse livré.

CCXXXII

O Mere de Dieu tres amée,
Espouse du souverain roy,
Je t'ay toute ma vie amée,
Aussi as prié Dieu pour moy.
Et pourtant, à Dieu et à toy,
Doy humblement grace offrir
Du grief torment et de l'effroy
Que tant m'a convenu souffrir.

CCXXXIII

O vray Dieu, pere de lumiere,
Doulx et misericordieux,
Je remercy ta grace chiere,
De bon vouloir doulx et piteux,
Qui, en mon torment angoisseux,
Ne m'as pas du tout despitié,
Mais as eu veul compassieux,
Envers ma misere pitié.

CCXXXIV

Si pry la saincte Trinité,
(Trois personnes sans separance
En une seule deité)
De tous mes maulx aye alligeance,
Et de mes pechiez pardonnance,
Et à ma fin contrition;
De mon créateur congnoissance,
Affin d'avoir salvation.

CCXXXV

Dieu nous ouctroy, par sa puissance,
Si bien garder et maintenir
L'estat de vraye pascience,
Et ses commandemens tenir,
Que tous puissons en fin venir
A la gloire que point ne fine:
A quoy nous face pervenir
Le souverain qui tout termine !

Amen.

Celluy qui a fait cestuy livre
N'avoit guaire à besongnier ;
Si amoyt bien estre delivre,
Aussi son livre achever.
Puis l'a volu faire nom donner :
Et, pour ceux qui l'ont visité.
Par son droit nom l'a fait nommer
Le PRISONNIER DESCONFORTÉ.

Explicit 'LE PRISONNIER DESCONFORTÉ.'

NOTES POUR LE COMMENTAIRE

Huitain IV, 33. Cf. la complainte de Hugues Aubriot (Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français*, 1847, t. I, p. 266).

Balade (IV). Paraphrase du psaume 101 : *Dies mei sicut umbre declinaverunt et ego sicut fænum arui.*

H. XIV-XVIII. Cf. la ballade du ms. fr. LIII de Stockholm (fol. 11 v°) : *On voit le monde bestourner.*

H. XXII. Rubrique de la même main : *De la court.*

Balade des Proverbes. Cf. François Villon, *Œuvres complètes*, éd. A. Longnon, p. 134-135.

H. XXXIV. Voir le Bestiaire de Richard de Fournival, éd. Hippeau, p. 76-77.

H. XXXVII-XXXIX. Thème bien souvent développé au XVe siècle. Il forme le sujet d'un débat parmi les poésies de Charles d'Orléans ; cf. également Villon, p. 117, et Chastellain (éd. Kervyn de Lettenhove), t. VIII, p. 323-346.

H. XLV. *La Confession.* Il aurait peut être fallu rétablir cette rubrique et celles qui suivent ; mais la seule fournie par le ms. se rencontre au h. XXII.

H. LX. *Les Commandements de Dieu.*

H. LXV. *Les sept Péchés.*

— 717. C'est le chapeau que l'on mettait pour aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

H. LXVII, 730. *Factum est cor meum tanquam cera liquescens.* (Ps. XXI, 15).

H. LXIX, 744. Le pont Notre-Dame à Paris était alors couvert de boutiques.

H. LXXIII. *Les sept Vertus.*

H. LXXXVIII. *Bataille des vertus et des vices.* Cette allégorie, si commune au moyen-âge, a sa source dans la *Psychomachie* de Prudence, et le *De conflictu vitiorum cum virtutibus* mis sous le nom de saint Augustin, très souvent copié.

H. XCVI, 965. Cf. refrain de la ballade sur la venue du Roi à Loches.

H. XCVII. *Les sept œuvres de Miséricorde.*

H. C, 995. Sur les commères *Les quinze joyes du Mariage*, les *Cent Nouvelles* et les *Caquets de l'accouchée.*

H. CV. *Les œuvres spirituelles.*

H. CVII. *Le Credo.*

H. CXXX. Développement des doctrines Augustiniennes contre les Pélagiens (*De gratia et libero arbitrio* et du *De prædestinatione*).

H. CXXXII. Il convient de remarquer la similitude du plan de notre poème avec l'encyclopédie morale compilée en 1279, la *Somme le Roi*, encore très lue au XVe siècle. Elle comprend 6 parties : 1° les six commandements ; 2° les douze articles de la Foi ; 3° un traité des sept péchés mortels ; 4° un traité des vertus ; 5° un exposé du *Pater* ; 6° un traité des

sept dons du Saint-Esprit. Cf. P. Meyer, *Bulletin des anciens textes* (1892), p. 68 et *Romania* (1894), p. 449 et suiv.

H. CXXXIV, 1628. Pierre Michault est l'auteur d'un *Pas de la Mort*, (éd. J. Petit, Bruxelles, 1869, in-8).

H. CXXXVIII. *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum : et in peccatis concepit me mater mea* (Ps. 50, 7.)

H. CLX, 1466. Cf. Villon, G T, h. LXXII.

1471. Le *Prestre Martin* est celui qui fait la demande et la réponse.

Moy mesme je me veux répondre
Et ferai le prestre Martin.

(Clément Marot, *Ep. du Coq à l'Asne*).

Cf. H. Estienne, *Apol. pour Hérodote* (Cité par Godefroy, *Sup.*), Oudin, *Curiosités françaises*, p. 334 ; Montaigne, *Essais*, l. III, ch. IV.

H. CLXII, 1517. La légende de Théophile était très populaire depuis le XIII[e] siècle. Cf. Migne, *Dictionnaire des légendes*, col. 1169-1175 ; M. Sepet, *Le miracle de Théophile*, 1894, in-8° ; Cf. Villon, G T, 886.

H. CLXII-III. *Qui Mariam absolvisti et latronem exaudisti* (Prose liturgique).

H. CLXXIV. *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.* (*Matth.*, 20, 16).

1585. Cf. Villon, p. 92 :

Ce n'est pas un jeu de trois mailles
Ou va corps et peut estre l'ame.

H. CLXXV. *Et si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parebunt ?* (I *Petr.*, 4, 18).

H. CLXXVI. *Vivo ego, dicit Dominus Deus : nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua et vivat...* (*Ezechiel*, 33, 10).

Cf. Villon, G T, h. XIV :

Je suis pecheur, je le sçay bien
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort.

H. CLXXIX. *Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.* (*Joan.*, 15, 16).

H. CLXXX. *Petite et dabitur vobis ; quærite et invenietis ; pulsate et aperietur vobis.* (*Matth.*, 7, 7).

H. CLXXXIII. Je n'ai pas trouvé le texte précis dans saint Paul. Ne serait-ce pas un souvenir du texte de l'*Epitre aux Hébreux* (12, 6) ?

Quem enim diligit Dominus castigat ; flagellat autem omnem filium quem recipit.

Balade (IX), 1816. *Et in umbra manus meæ protexti te.* (*Isaï*, 51, 16).

H. CLXXXV. Cf. *Balade* (IV) et Psaume 101, 4.

H. XCCI. *Domine labia mea aperies : et os meum annuntiabit laudem tuam.* (Ps. 50, 17).

H. XCCII. *Deus in adjutorium meum intende : Domine ad adjuvandum me festina* (Ps. LXIX, 1.)

H. XCCIV, 1883. Dieu le père est souvent représenté dans les tableaux de la même époque avec le costume du pape.

H. CCXIV. Traduction des vers de l'hymne *O Gloriosa Domina* chanté aux Laudes de l'office de Notre-Dame :

Tu regis alti janua
Et porta lucis fulgida.

Cet hymne, restitué à Fortunat, avait sa place dans presque tous les livres d'heures du XV[e] siècle. (Communication de dom Germain Morin).

H. CCXXX. Voir h. CLXXVI.

APPENDICES

APPENDICE I

Liste des prisonniers d'Etat à Loches au XV[e] *siècle.*

Dès 1448, Guillaume Mariette, notaire du roi et maître des requêtes de l'hôtel du Dauphin, séjourna dans la prison de Loches [1].

Le duc d'Alençon arrêté à Paris le 31 mai 1456, sous l'accusation d'avoir appelé les Anglais en France, y fut conduit : le lit de justice tenu à Vendôme l'ayant condamné à la peine capitale le 10 octobre 1458 [2], en considération de ses services passés, cette peine fut en effet commuée en celle de la détention à Loches sous la garde du capitaine de Ricarville [3]. Peu après l'avènement de Louis XI, au mois d'octobre 1461, le duc d'Alençon sortit de Loches [4].

Pierre de Brézé [5], grand sénéchal de Normandie et serviteur de Charles VII, fut enfermé peu de temps à Loches, à l'avènement de Louis XI (1461-1462, au printemps).

Philippe de Savoie, seigneur de Bresse, passa deux ans à Loches (1464-1466), plus peut-être pour l'opposition qu'il avait formée en Savoie [6], à la politique de Louis XI, son beau-frère, que pour le meurtre de Jean de Varans, maître d'hôtel de la maison de sa mère.

Bernard Bauquet fut détenu à Loches en 1468, à la suite de l'évasion du seigneur Du Lau [7] : c'est lui qui écrivit dans le cachot de l'oubliette le graffite :

L'an mil iiij[c] LX viij *le* xj *jour d'aoust feust mis Bernard de Bauquet seans par le roy a cause des moines du Lancry. Demeura 11 sepmaines* (Edm. Gautier, p. 202).

Charles de Melun, capitaine d'Usson en Auvergne, ayant laissé s'évader d'Usson le seigneur Du Lau, senéchal de Guyenne, fut enfermé à Loches en 1468 ; il fut dans la suite décapité [8].

1. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 211 ; transporté à Paris, puis enfermé à la Bastille, condamné par le Parlement à la peine de mort, il fut écartelé à Tours.
2. *Chronique Scandaleuse*, éd. Bernard de Mandrot, t. I, p. 188 et note 1.
3. Bibl. nat., ms. fr. 2861, fol. 183-184. Ce document est publié plus loin (appendice III).
4. Interpolation de Jean Le Clerc à la *Chronique Scandaleuse*, t. II, p. 155. — Les lettres d'abolition du duc d'Alençon sont datées de la première partie du mois de décembre. Lenglet, II, p. 347-352 (*ibid.*, notes).
5. *Chronique Scandaleuse*, t. I, p. 60, et note 1. — Positions des thèses de l'École des Chartes de M. Bernus, 1906.
6. *Chronique Scandaleuse*, t. I, p. 212, et note 4.
7. *Lettres de Louis XI*, 25 septembre 1468, éd. Vaesen, t. III, p. 281-282.
8. *Chronique Scandaleuse*, éd. B. de Mandrot, t. I, p. 207. — Le séjour de Balue à Loches se fonde seulement sur une tradition. Arrêté le 23 avril 1469 à Amboise, Balue fut transporté à Montbazon sous la garde de Jean d'Estouteville (Robert Gaguin, Jean Maupoint) ; transporté à la fin de janvier 1470 à Onzain, Louis XI faisait remettre 70 l. t. à Guyon de Broc à charge de lui faire fabriquer une cage de fer. (H. Forgeot, *Jean Balue, cardinal d'Angers* (1421 ?-1491), Paris, 1895, p. 97 et suiv). — Cette tradition a toutefois été recueillie dès 1575 par Belleforest, en sa *Cosmographie Universelle*, et en 1699 par Gaignières (L. Bossebœuf, p. 9-10).

Vers 1472 des serviteurs du seigneur de Beaujeu (envoyé en Guyenne par le roi et arrêté) furent emprisonnés à Loches et Jean Deymier, gentilhomme de sa maison, fut écartelé à Tours[1].

Arrêté à Brussolles pour la seconde fois, le duc d'Alençon[2] fut conduit à Loches et le 16 juin 1473 transporté au Louvre ; le 18 juillet, on le condamnait à mort.

Jean de Sainte Maure fut détenu en 1477 pour avoir essayé de faire évader Jean de Sarrebruche, comte de Roucy[3].

Philippe de Commynes, arrêté à Amboise au mois de janvier 1487, fut conduit à Loches[4] ; un arrêt du 18 juin ordonnait son transport à la Conciergerie à Paris[5]. Le 17 juillet il séjournait à Paris dans la tour carrée où, le 21 juillet, il était autorisé à entendre la messe[6]. Le 24 mars 1489, il était relégué pour dix ans dans une de ses terres[7].

Furent prisonniers à Loches dans le même temps Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, Georges d'Amboise, Georges Gaston, Guillaume Boisboissel[8].

Un graffite d'un certain Geoffroy Regnault dans le cachot du pont-levis paraît encore de la fin du XV[e] siècle[9].

1. *Chronique Scandaleuse*, t. I, p. 288.

2. Duclos, *Histoire de Louis XI*, 1745, t. II, p. 447.

3. P. Anselme, t. V et VI ; De Pierres, *Tablettes chronologiques de la ville de Loches*, 1843, p. 41.

4. Jaligny, dans Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 14 et *Mémoires*, éd. M[lle] Dupont, t. III, p. 158. — On attribue à Philippe de Commynes l'inscription DIXISSE. ME. ALIQVANDO ME PENITVIT : TACVISSE : NVMQVAM ; mais elle est datée du 12 mai 1489 et Commynes n'était plus à Loches à cette date.

5. *Mémoires*, éd. M[lle] Dupont, t. III, p. 141-142.

6. *Ibid.*, p. 442-143.

7. *Ibid.*, p. 146.

8. Jaligny, p. 14.

9. Edm. Gautier, p. 195.

APPENDICE II

Ballades pour ung prisonnier[1].

Comme tant d'autres ce prisonnier se promet à l'avenir de tenir le bon chemin : mais qui peut échapper à sa destinée (à l'influence de Saturne ont dit François Villon[2] et Verlaine) ?

Sans plus loing exemple querir
Par moy mesmes juger pourroye
Que meschef ne peut nul fouyr
S'ainsi est qu'avenir luy doye :
C'est jeunesse qui tout desvoye.
Nul n'en doit trop esbahir
Si juste n'est qui ne forvoye
Une fois avant que mourir[3].

La seconde de ces pièces[4], si elle rappelle seulement de loin, l'appel de François Villon à ses amis, n'est pas sans mérite :

Helas, ma tres belle maistresse,
Et vous mes bons loyaulx amys,
Se vous sçaviez la grant destresse
Où suis en une prison mis,
De toute joye desgarnis
Et de tous soulas (se m'aist dieux)
De moy ayez pitié qui vis
En esperance d'avoir mieulx !

Mes jeux sont tournez en tristesse,
Tant suis de plaisir desconfis,
Car à riens je ne prens lyesse;
Je ne voy que rats et souris,
Poux, punaises comme formis,
Et pulces sont devant mes yeulx :
A quoy me fault mettre délis
En esperance [d'avoir mieulx.]

Si j'avoye toute la richesse
Qu'on fineroit dedans Paris
De la donner vous faiz promesse
A ce que je soye desmis
De la prison où je suis mis,

1. *Jardin de Plaisance*, éd. Vérard, fol. 103 r°.
2. Quant Saturne me fist mon fardelet (*Œuvres*, éd. Longnon, p. 115).
3. Fol. 103 v°.
4. Fol. 105 r°; ballade : *S'en mes maulx me peusse esjoyr.* — *Œuvres*, éd. Longnon, p. 111-112.

Qui est lieu ort, umbrage et vieulx :
C'est la fosse où sont les chétifz
En espérance [d'avoir mieulx !]

Prince, je seuffre très enuis
Le torment de ces présens lieux :
Mais j'ay tousjours de pis en pis
En esperance [d'avoir mieulx !]

La ballade qui suit [1] (*Je désire souvent la mort*), est d'une rhétorique assez conventionnelle ; on peut en dire autant de la quatrième [2] (*Du tresor d'Amours chastelaine*). Dans la suivante, le prisonnier parle sur un ton plus grave et plus touchant de ses misères :

Rir ne puis pour esbat que je voye
Je n'ay plaisir a rien qu'on me présente
Regret des biens qu'au temps passé avoye,
Me faict douloir ceste saison présente
Et ne le sçay où trouver ne quérir
Si me convient humblement requérir
A Dieu, priant que par pitié et grace,
Puisqu'il me fault de ce monde finir,
De mes péchez humble pardon me face.

Aller ne puis par chemin ne par voye :
En prison suis, obscure et desplaisante,
Et devers moy nul ne vient que je voye,
Dont n'est douleur que je n'endure et sente ;
Et doubte fort que Dieu ne se consente
Que mort viengne de son dard me férir,
Duquel jamais je ne pourray guérir,
Ains conviendra que du monde trespasse :
Si n'ay besoing fors que Dieu requérir
De mes péchez [humble pardon me face...]

Les ballades *Doulce chose est de leaument aymer* [3] et *Puisqu'en doleur me fault user ma vie* [4] ne sont pas très significatives. Il faut par contre retenir la dernière [5], à rapprocher du beau débat de Villon [6].

Cueur désolé banni de tout solas
Ne pense plus qu'à la fin seulement ;
Certes ce que tu doys avoir tu l'as :

1. Fol. 105 v°.
2. Fol. 106 r°. Sauf ce détail qui parait bien prouver que le prisonnier résidait à la Conciergerie :

Dure prison, fiere hostelaine,
Ennuieulx fer et dur lyen
Me font regarder l'eaue de Seine
Enclos en obscur entretien
Avec aultres... ne scay combien
Vivroy en ceste peine dure...

3. Fol. 106 r°.
4. Fol. 106 r°. Comparez toutefois cette pièce avec la ballade de Villon au nom de la Fortune (*Œuvres* p. 117-118).
5. Fol. 107 r°. Elle porte pour rubrique : *Encores de ce.*
6. *Œuvres*, p. 113-116.

Veezci la mort qui vient hastivement
Pour te bailler ton dernier sacrement ;
Fuyr ne peux et pourtant considère
Comment mourras, car indifferamment
En ce monde n'a que dueil et misère.

Si te convient maintenant dire hélas !
Le temps passé prins ton esbatement
Avec amours, qui t'avoit en ses las,
Et vivoies delicieusement
Se Fortune, par soubdain mouvement,
S'est divertie où qu'elle t'est amère.
Bonne vie fait bon definement :
En ce monde [n'a que duell et misère.]

Jeune, joyeux assez vins et allas ,
Or es tu prins tost et soubdainement :
Descongnoistre te fault les filx et las,
Rire, chanter, dancer pareillement,
Pour t'esbatre gémir amèrement.
Mort ne congnoist compère ne commère :
Sur ung chascun s'embat égallement,
En ce monde [n'a que dueil et misère !]

Tu te complains, disant que grief mal as,
Et que prison te blesse rudement,
Pourquoy tu es de vivre saoul et las,
Et mort requiers continuellement :
S'elle t'assault seuffre paciemment,
Car mourir fault, quant Dieu plaist, père et mère,
Face l'ung bien, l'aultre maulvaisement :
En ce monde [n'a que dueil et misère.]

Prince, celle que servis longuement
Pour mon amour reçoit douleur amère ;
Il en advient ainsi communement :
En ce monde [n'a que dueil et misère !]

V. 21. J'ai corrigé DESBATRE.

APPENDICE III

Coppie de l'instruction baillée à Guillaume de Ricarville, escuier, capitaine des ville et chastel de Loches et maistre d'ostel du roy de ce qu'il aura à faire touchant la garde et despense de messire Jehan d'Alençon.

Et premièrement fera logier led. Ricarville icellui d'Alençon ou donjon du chastel de Loches et ilec le gardera bien et seurement en deux chambres ou en une chambre et ung retrait qui seront ordonnez pour sond. logiz.

Item pour la garde dud. d'Alençon led. Ricarville entretendra deux gentilz hommes bien seurs et feables, lesquelz auront xij l. tourn. par chacun moys et six autres hommes vj l. chacun par mois et ainsi montera lad. garde par moys LX l. qui seront delivrés à icellui Ricarville sans monstre ne reveue.

Item pour servir la personne dud. d'Alençon led. Ricarville entretendra avec lui ung varlet qui le servira en sa chambre et ung homme honneste pour le servir à table. Et fera led. Ricarville, par son queux ou autre personne qu'il ordonnera, appareiller la viande dud. d'Alençon.

Item et pour la despense dud. d'Alençon et de ses deux serviteurs aura led. Ricarville LX liv. par moys sur laquelle somme il fournira de chappellain qui, chacun jour, chantera devant led. d'Alençon la messe en sa chambre et non ailleurs, lequel chappellain icellui Ricarville choisira bon, seur et feable et le changera toutes les sepmaines, ou plus souvent. Se led. Ricarville voit que à faire face.

Item a esté ordonné aud. Ricarville que led. d'Alençon ne soit pont laissé seul, quoy que soit qu'il y ait tousjours l'un desd. gentilz hommes et aucunes autres desd. gardes avecques lui pour se prendre bien garde de la personne dud. d'Alençon et qu'il ne parle à personne quelzconques autres que sesd. gardes.

Item que on ne seuffre aud. d'Alençon recevoir lettres de quelque personne que ce soit ne semblablement escripre à personne vivant, aussi qu'on ne lui baille ne laisse avoir papier ne autre chose où il puisse escripre.

Item et se led. d'Alençon veult avoir des livres pour lire et passer le temps, l'on les lui pourra bailler et semblablement s'il se veult esbatre aux eschiecqs ou aux tables honnestemen[t] on le lui pourra permettre avecques sesd. gardes non avec autres.

Item et afin que led. d'Alençon ne puisse faire aucune fraude ou faulte touchant la garde de sad. personne, icelui de Ricarville ne souffrera que icellui d'Alençon ait aucun argent en ses mains.

Item et au regart de la vesture, chausseure et autres menues nécessitez dud. d'Alençon en salaire de ses deux serviteurs, le grenetier de Loches aura la charge de le faire ainsi et par la maniere que par led. Ricarville lui sera ordonné et non autrement, et pour servir ausd. choses a esté appoinctié la somme de iij^c liv. par an, qui est à la raison de xxv l. par moys.

Ceste instruccion a esté signée du commandement du roy, apres ce que par son ordonnance elle a esté veue par mons. de Dunois, mons. le premier president de parlement, messeigneurs de Torcy et du Monthueil, messire Guillaume Cousinot, chevalier, bailli de Rouen, maistre Jehan Bureau, Pierre Doriole, Jehan Hardoin et Denis Dancenore, le xiij^e jour d'octobre mil cccc cinquante huit par moy J. de Laloere.

(Bibliothèque nationale, ms. fr. 2861, fol. 183-184.)

APPENDICE IV

Poëte de ballades emprisonné en 1408.

Archives Nationales X[1a] 4789, fol. 56 v° (1411).

[Jeudi XIX° (jour de) février CCCCX].

Entre Jaques de Grez et Guillemin Chevrel d'une part et messire Guillaume le Munier d'autre part,

Dient les demandeurs que Jaques avoit les clefs des prisons du Louvre où fu miz Le Munier pour aucunes causes, lequel pour ce qu'il ce blessa eut pitié de lui et lui donna robes, linges et autres choses, et combien que Musnier eut juré qu'il tendroit seure prison sans partir, neantmoins à une nuit s'enfui desdictes prison et les brisa en soy rendant fuitif. Pour quoy furent prins et mis en prison, et fu Jaques gehiné et par son fait ont esté vij mois et demi prisonniers. Depuiz Munier print remission, reservé accion et poursuite à ceulx qui à cause de lui estoient et sont intéressé et ont esté intéressé comme dit est. Si conclud que ledit Munier soit contraint à tenir prison à son ordinaire et par prise et explet de son temporel à les desdommager de l'estimacion de ij^{c} lb. par. et d'amande honorable et profitable au moins de ij^{c} lb. et à chacun-d'eulx et damages interests et despens.

Ledit defendeur propose au contraire et dit qu'il est bon clerc et lisant en droit canon. Dit que l'an ccccviij aucuns faisoient balades à occasion de quoy fu prins et emprisonné durement et miz où font de la tour au Louvre en grant angoisse. Puiz fu interrogué et miz en plus legière prison où fu par vij moiz, l'Université et l'evesque le requerant. Et à un jour que l'uiz d'un retrait estoit ouvert, où aloient les prisonniers, et qu'il disoit ses heures, puis avisa un huis qui estoit ouvert ou deffermé et issi et puiz trouva l'uiz du jardin aussy ouvert, et ancor un autre fermant à ij verroulx trouva ouvert *ultro* et s'en ala. Depuiz obtint lettre de pardon à laquelle la court obtempera. Depuiz Milet de Lione pour lui et ses consors bailla sa requeste devers la court par laquelle fu ceans adjorné. Or dit qu'il est homme d'eglise que est poursui civiliter et se rapporte à la court d'en retenir la cognoisçance et se elle en cognoist dit qu'il fu requiz par son ordinaire. Et si estoit poursui hayneusement et se doubtoit d'estre questionné et ne rompi n'uiz ne fenestre; évada pour eschiver la fureur et de la prison qui ne lui estoit pas ordinaire et depuis revint à justice. Pour quoy n'est point tenu auxdiz demandeurs lesquelx s'il ont esté dammagiez c'est par leur coulpe qui lesserent les huis ouvers. Si ne doit point paier leur interest, soit qu'il ait[1] esté poursui à tort ou à droit. Et à ce que dient qu'il promist et jura non issir certes non fit mais lui doivent rendre ses dammages qui n'avoient que une poursuite civile et neantmoins l'on fait mettre en prison, lui qui est homme d'église. Par quoy le doivent amender et lui rendre ses dammages; si conclud au regart de ce amende et dammages sur l'estimacion de ij^{c} lb. et quant à la demande desdiz demandeurs conclud que la cour n'en cognoisce, *alias* qu'il ne font à recevoir ou qu'il n'ont cause n'accion et à despens ; et à lundi matin revendront les parties repliquer.

1. Ms. *aient.*

[Février CCCCX],

Lundi xxiij jour. En la cause de Jaques des Grez et Guillemin Chevrel d'une part et de messire Guillaume Le Munier d'autre part,

Repliquent les demandeurs et disent que Munier estoit coustumier de faire balades et en ceste science est bon clerc et bien excercité, car il avoit un livre tout plain que Jaques mist où il lui dist pour l'amour de lui et qu'il sont du païz. Quant à l'uiz ouvert, dit que le Munier trouva en une chambre les clefs par lesquelles ouvri iij ou iiij huis : ce fu le miracle par lequel issy. Quant à la declinatoire elle ne vault, veue mesme la remission et requisitoire faite à l'enterinement et l'opinion de *cg ne* en la loy *quociens*. Et à ce que dit qu'il n'avoit rien mesprins, si avoit actendu ce que dit est, et *quodcumque sit* a brisié les prisons en quoy a mesprins envers justice et pour ce le povoit l'en pranre apres veu, que se defuioit et si avoit donné occasion de grant dommage à eulx, si le povoient faire pranre, mesme que il estoit *in dolo et culpa* et s'estoit parjuré pour quoy avoient et ont malement cons accion contre lui. Et à ce que dit que par eulx fu que s'en ala, dit que eulx n'eurent que bonne charité et bonne foy et non en coulpe, et supposé que si Munier est *in dolo quod proprio viderat* et si seroit à alléguer à un tiers et non pas à Munier. Dient oultre que à l'enterinement de ladicte remission ne furent point appelés ne n'en savoient rien. Si avoient oultre ce que dit est juste cause de le faire pranre : *esto quia accionem haberent adversus eum* que le Munier dit qu'il avoient contre lui seulement et à quoy se devoient pranre et non pas à son corps. Si concluent à absolution et *ut supra*.

Duplique Munier et dit qu'il n'avoit fait que une ballade, qui n'estoit point immense, et se il en avoit d'autres, comme dit, Jaques avoit gaigné d'estre emprisonné puisque les receloit. Dit oultre que onques ne promist tenir prison, comme maintiennent lesdiz demandeurs ; aussi onques ne tint les clefs, et se par leur fait les avoit eues, seroit contre eulx et par leur faute. Puiz donques que pour ce ont esté emprisonné et intéressé ne s'en doivent en rien pranre à eulx. Quant à sa demande, et qu'il estoit fuitif et vagabond, dit que non estoit, mais bon escoiier, et dit que en juin CCCCIX fu enterinée sa lettre et depuiz a continuelement demouré en ceste ville. Et néantmoins l'ont emprisonné, ce que ne deussent point avoir fait plus que lui qui les a fait ceans appeller, qui milleur accion a contreulx que eulx contre luy. Car ancor l'ont-il menassié de faire tuer et de fait le firent emprisonner et à jour de feste sur Grant Pont sans ce que justice lui demandast rien. Si conclud à sa demande et, *ut supra*, à absolucion. Appoinctié est que la court verra la remission du Munier et requeste desdiz demandeurs *alias* faicte et considerera les raisons et au conseil.

(X[1a] 4789, fol. 57 r°).

Document recueilli par Marcel Schwob].

GLOSSAIRE

Les mots précédés d'un * manquent à Godefroy ; les renvois en chiffres romains indiquent les commentaires des huitains.

Abayer, 173, etc., désirer (Godefroy, *abeer*).
Abergier, 949, abréger ; *abergié*, 2211 ; *abrigié*, 986.
Acquerre, 1132, acquérir ; *acqueru*, 1210.
Adjutoire, 1862, prière, demande de secours.
Adresse, 2274, chemin.
Aduir, 514, amener, accoutumer ; *aduit*, 850.
Affaire, 1317, sorte.
Affermée, 192, affermie.
Affoller, 929, tuer.
Abourée, 2204, adorée.
Ainsin, 1162, etc., ainsi.
Aler le pas, 888, se dit d'un cheval qui marche au pas.
Alligeance, 2345, soulagement.
Amiable, 2023, aimable.
* *Anité*, 2044, appuyé ? *(de annitor)*. Cf. Ducange, ad. v, *anire*, qui signale *anit* dans le parler de Bourges.
Amplir, 917, élargir.
Amplus, 1093, aussi.
Ancores, 1170, encore.
Aposte, 1651, apôtre.
Arbitre liberal, 1339, libre arbitre.
Ardure, 478, etc., ardeur, (au figuré) charité.
Arnois, 945, habillement. Cp. *barnois de geule*.
Arriere, 346, d'arriéré, de réserve.
Asechié, 1354, desséché (au figuré).
Asombrer, 184, assombrir (au figuré).
Assente, 108, assentiment.
Asserrer, 1129, prendre.
Asseurer, 369, donner sécurité.
Assorté, 60, assorti.
Atainte, 645, but.
Atendre, 1252, aller vers, s'en remettre.
Atraire, 1848, obtenir.
Atrempance, 1104, modération.
Avantage (d'), 788, gagné comme butin.
Aversité, 138, etc., adversité.
Bagnié, 2037, baigné.
Baras, 296, etc., tromperies.
Barater, 303, etc., tromper.
Barateurs, 283, trompeurs.
Bateal, 2169, bateau.
Beaucop, 1527, beaucoup.
* *Belle*, 318, façon. Métaphore empruntée au jeu. Cf. *Chance*.
Benignité, 1758, etc., bonté.
Benig, 2027, béni.
Besongnier, 2360, etc., travailler.
Beuvrez, 993, 1re pers. cond. de *boire*.
Bisquasié, 1156, (Godefroy, *bescochié*), être ébranlé
Boutailles, 868, bouteilles.
Bouté, 1109, poussé.
Bouter le nez, 890, avancer la figure.
Bouton (Valoir un), 1450, ne rien valoir.
Brief, 1867, bref.
Cage, 34, IV, prison.
Cautelle, 335, ruse.
Cellés, 366, tout acte authentiqué d'un sceau.
Cent (de) Cincq, 259, intérêt de 5 %.
Chance, 326, façon. Cf. *Belle*.
Chance, 1367, risque, condition.
Chanter, 34, se dit plaisamment des prisonniers.
Chapiau, 717, LXV, chapeau des pèlerins de Saint-Jacques.
Chasteau clos, 1802, château fortifié.
Chault (Ne m'en), 1782, cela m'est égal.
Chaulx, 1699, irrité.
Chemin plein, 1832, la route droite de la vie.
Cher, 1219, chair.
Chetif, 1387, méchant.
Cheval ligier, 882, cheval rapide.
Chevance, 21, etc., bien que l'on possède.
Chievre, 405, etc., chèvre.
Choir, 1689, tomber.
Christienne (foy), 1203, chrétienne.
Cité, 442, appelé, dans le sens juridique.
Clocher, 136, être défectueux. (Comprenez : Si je ne me trompe).
Clous, 77, etc., enfermé.
Com, 1248, etc., comme.
Comme qu'il aille, 898, n'importe comment.
Comparation, 198, etc., comparaison.
Compacieux, 2027, pitoyable.
Compartir, 980, partager.
Compassieux, 2340, v. *compacieux*.
Comporté, 74, soutenu.
Complit, 805, accompli.
Concellier, 836, conseiller.
Concorde, 1910, union spirituelle.
Conde, 1528, conte (raconte).
Conduite, 513, direction de quelque chose.

Confermée, 185, confirmée.
Confort, 1909, etc., soulagement.
Confundre, 911, etc., accabler.
Congnoistre, 1349, juger (dans le sens de connaissance juridique).
Conjurer, 641, adjurer avec serment.
Consuir, 2220, suivre.
Conte, 1571, ecc., tompte; *contés,* 1176, comptés.
Contien, 663 (3ᵉ pers. ind.).
Contradiction,, 1767, opposition.
Contrarité, 1760, le contraire.
Contrarite (de), 1560, au contraire.
Conversation, 1738, vie.
Convoyer, 2163, accompagner.
Creance, 1229, croyance.
Cremour, 1829, crainte.
Crudalité, 1696, etc., cruauté.
Crudelité, v. *Crudalité.*
Cure, 882, etc., souci.
Curieux, 2308, zélé.
Cuyder, 383, etc., penser.
Défaillance, 1237, défaut.
Definer, 119, finir, dans le sens de mourir.
Deffaire, 311, etc., détruire.
Deffensation, 1721, deffence.
Délaiger, 767, délayer, retarder.
Delit, 755, etc., plaisir.
Delivre, 463, etc., être exempt, libre.
Demonstrance, 1327, indication.
Deprecation, 1684, prière.
Desassorter, 310, séparer.
Deschaulx, 1716, nu-pieds.
Descongnoissant, 1874, méconnaissant.
Desconfort, 1907, etc., abattement.
Desduit, 849, etc., plaisir.
Deserte, 260, récompense, ici peine.
Deservir, 481, etc., mériter.
Desperation, 1689, désespoir.
Desroy, 240, etc., désordre, défaut.
Desserte, 1185, etc., récompense.
Dessesit, 1160, dessaisit.
Deste, 1628 (de s'te), de cette.
Destre, 500, droite.
* *Desumbrer,* 168, rendre sombre.
Desvoyé, 1517, égaré.
Determiner, 2226, fixer.
Deul, 67, etc. deuil.
Deux, 831, sous-entendu : mains.
Devise, 259, façon.
Diffames, 143, etc., infâmes.
Dilation, 1732, retard.
Divers, 923, etc., mauvais.
Doubtance, 116, incertitude.
Doubtement, 1121, incertitude.
Doubteux, 1552, redoutable.
Doulant, 75, se plaignant.
Elle, 320, aile, dans le sens de bras (comme en argot).
Embouché (mal), 787, qui a une mauvaise bouche.
Embracer, 1116, prendre dans les bras.
Emprise, 338, entreprise.
Encline, 585, incline.
Encombrer, 176, charger.
Endementiers, 1009, etc., pendant ce temps.
Endroy moy, 1503, envers moi.
Enmy, 900, parmi.
Ensement, 1435, également.
Ensuir, 2215, suivre.
Entendement, 1275, compréhension.
Enterinee, 1639, confirmée.
Enumbrer, 182, assombrir.
Erroy, 810, équipement (Godefroy *aroy*).
Escondire, 1615, refuser.
Esgardure, 793, regard.
Esgle, 93, aigle. Cf. l'exemple de G. Chastellain, cité par Littré « lequel doncques parce qu'il est le plus noble et *l'aigle des vertueux,* c'est celui qui doibt plus entierement et plus vraiement amer autrui noble... »
Eslargissement, 1338, liberté.
Esleux, 1584, élus.
Espirituelles, 1030, etc., spirituelles.
Estaché, 789, attaché.
Estage, 706, état.
Estance, 1368, etc., état.
Estrains, 602, étreints ; *estrein,* 1829, 2ᵉ pers. impér.
Estre, 498, etc., état.
Euvangile, 1583, évangile.
Euvre non achevée, 99, dont le résultat n'est pas atteint.
Excusance, 765, etc., excuse.
Fades, 1000, pâles.
Fain, 640, faim.
* *Fain,* 171, foin.
Fainte, 644, tromperie.
Faire, 311, etc., protéger, élever aux emplois, à la fortune, etc. ; v. *Deffaire,* 542, accomplir.
Fait, 1808, conduite.
Fauce, 1521, mauvaise (fausse).
Fault, 302, etc., manque, comme *faillir.*
Fault, 637, etc., comme *falloir.*
Fermé, 1232, fortifié.
Fiance, 916, parole donnée.
Fiance, 121, etc., confiance.
Fiert, 912, frappe.
* *Filé,* 1277, etc. filet (de la mort), *laquei mortis* (Psalm., 17, 16).
Finer, 818, etc., finir.
Folier, 417, faire des folies.
Fondé, 141, pourvu.
Fouir, 648, etc., fuir; *fouyr,* 1822.
Fourvoyer, 2170, écarter.
Franchement, 1844, sans esprit de retour.
Franchise, 463, liberté.
Fumée, 183, colère : *ascendit fumus in ira ejus* (Psalm., 17, 9).
Fundeur, 5, fondateur.
Futeurs, 1056, futurs.
Fy, 350, fi.
Gages (demourer pour les), 137, être pris.
Gaignier, 1403, etc. ; *gaignié,* 1390, etc., comme gagner.
Garir, 1141, etc., guérir.
Garison, 2011, guérison.
Ge, 1417, etc., je.
Gehine, 1586, gêne peine.
Genet, 787, cheval d'Espagne.
Gitte, 1309, à son habitude (au figuré).
* *Gouvers,* 827, manière d'être.
Grace (biens de), 737, dons innés.
Grace, 1807, grâce divine.
Gracieux (mal), 723, désagréable.
Grasse, 2033, grâce.
Greigneur, 1137, plus grand.

Greux, 384, affaires difficiles (Godefroy, *grief*).
Greveinne, 2113, lourde.
Griefve, 1681, lourde.
Guierre, 1040, guerre.
Guile, 1585, CLXXIV, tromperie (littéralement les bâtons qui servent à fixer les rets).
Gy, 1011, etc., j'y.
Harier, 1148, crier haro.
* *Haulse*, 946, hausse, dans le sens de : *hausser la bouteille, lever le coude* (pour boire).
Herité, 709, avoir du bien (au figuré, 140).
Hosté, 1013, hostel (à la maison).
Humanité, 1375, etc., vie humaine.
Hurter, 1634. frapper à la porte.
Huy, 1783, aujourd'hui.
Inculpable, 219, etc., innocent.
Inpascience, 1534, impatience.
Ja, 1452, déjà.
JACQUES (saint), 717.
Jasoit que, 1994, bien que.
Jouer le mistère, 1415.
Justicié, 1152, condamné par justice.
Labourer, 2263, travailler.
Lacer, 1904, enlacer.
Largesse, 1502, générosite pitoyable.
Largition, 1759, élargissement.
Largition, 218, délivrance.
Las, 102, etc., hélas.
Lascer, 1989, serrer.
Latin, 1473, tout discours.
Lay, 2014, forme de poésie.
Ligier, 882, etc., léger.
Liesse, 754, plaisir.
Locbe (je l'aray tantost car il), 133. façon de parler qui paraît devoir se traduire : je l'obtiendrai bientôt car c'est ébranlé.
Locbe, 134, limace (sens : Cela ne m'a rien valu).
LOCHES, 131.
Los, 265, louange.
Loyer, 1185, salaire.
Luy, 680, (pour *soi*).
Lyement, 2257, heureusement.
Maisbuy, 1783, aujourd'hui.
Maistrise. 2224, le chef-d'œuvre, le difficile.
Malvais, 1221, mauvais ; *malvaisement*, 1324, etc.
Mandement, 1443, commandement.
Manie, 244, conduit.
MARIE-MADELEINE, 1493.
Meilleur, 84, mieux.
Mension, 1567, mesure.
Mercy, 98, etc., grâce.
Mercy (à), 917, se rendre.
Meschance, 1386, méchanceté.
Mesler, 1549, brouiller l'esprit; *meslé*. 1275.
Mesprison, 1452, désobéissance.
Mesure (tenir), 79, se dit d'un prisonnier qui ne peut remuer.
Mien, 980, mon bien.
Mise, 422, dépense.
Miseration, 206, pitié.
Misericors, 1953, misericordieux.
Mistere, 1181 (de la Trinité), 1416 (de la Passion).
Monter, 306, importer.
Morteux, 139, mortels; *mortieux*, 710.
Moue, 486, grimace.
Mout, 1635, beaucoup (moult).
Mout, 1637, mot.
Mue, 132, la prison. Cf. *Cage*.
Mundanité, 723, manière d'être de la vie de société.
Munde, 2108, pure.
Nature, 71, penchants inués.
Ne, 1069, en.
Necessité, 603, etc., besoin.
Nem', 128, ne me.
Nié, 241, démenti.
Nourrir, 1262, manger.
Nous, 2188, etc. nos.
Obliance, 1826, oubli.
Offension, 2287, offense.
Onc, 1524, jamais.
Oncques, 1981, jamais.
Operacion, 1218, ce qu'on a fa t.
* *Opere*, 2094, ouvrier.
Or, 2055, maintenant ; *ores*, 346.
Ourres, 432, ouirez.
Outroy, 809, octroi, don.
Outroit, 1949, 3ᵉ pers. ind. de : octroyer.
Ovreray, 1634, ouvrirai.
Pain (avoir mangé son), 1784, avoir vécu sa vie terrestre.
Paour, 1555, etc., peur.
Paraboles, 1589, paroles.
Pardurable, 2124, éternel.
Parfont, 101, etc., profondément.
Parfonde, 225, etc , profonde.
[PARIS], pont Notre-Dame, 745.
Parler sur, 225, dire du mal.
Partie, 1241, séparation.
Partie, 1242, côté.
Partie, 1239, partie d'un procès.
Partir, 875, partage.
Pas, 1268, passage (de la vie à la mort).
Passer, 1541, souffrir ; *passent*, 707.
Passion, 1706, souffrance.
PAUL *(Saint)*, 1659, CLXXXIII.
Paulme, 1586, pour dire tromperie.
Pener, 655, se donner de la peine.
Perir, 1664, détruire.
Perission, 2171, péril.
Perle-l'on, 403 parle-t-on.
Perra, 1000, périra ?
Petit (ung), 222, un peu.
Piau, 715, peau.
Piessa, 212 *(pièca)*, jadis.
Piesse pour piesse, 1224, pièce par pièce.
Pieur, 80, pire.
Pitable, 472, pitoyable.
Plain chemin, 323, droit chemin dans la conduite.
Planter, 490, abandonner.
Planté, 690, quantité ; *grant plenté*, 341.
* *Ployer*, 1060, plier, contraindre.
Point, 1580, pique (3ᵉ p. ind.).
Poste, 1653, convenance.
Poueste ? 937, puissance.
Pourchasser, 2253, rechercher.
Pourtant, 2330, pour cela.
Poy 532, etc., peu.
Pratique, 256, moyen.
Pratiquer, 1019, exploiter, négocier.
Presse (etre en), 756 ; *se mettre en presse*, 880, se hâter.
Prestre Martin, 1471, CLX.

Procurer, 279, faire des affaires.
Prosperation, 1761, prospérité.
Prumier, 630, etc., premier ; *prumièrement*, 718, etc.
Publican, 462, publicain.
Pugny, 1423, etc., puni.
Que, 1000, suivant ce que.
Quille, 1586, pour dire tromperie.
Quoy (de), 512, de l'argent.
* *Rains vuidier*, 954, on disait *huile de reins* pour sperme. (Farce de tout mesnage, dans *l'Anc. Th. fr.*, II, p. 411).
Ravoyer, 2246, remettre dans le chemin.
Rebours, 728, etc., au rebours.
Rechief (de), 1576, de nouveau.
Recité, 452, etc., fait connaitre, raconté.
Recompensation, 1729, récompense.
Recoy (a), 530, en repos.
Refaire, 476, rétablir.
Refrain, 2134, frein.
Regnable, 2023, qui doit régner.
Regnier, 644, nier Dieu en jurant.
Relier, 1057, attacher, emprisonner de nouveau.
Remission, 1754, pardon.
Reposer, 1336, se débarrasser.
Rependant, 1603, repentant.
Requeste, 696, sollicitation amoureuse.
Requise, 424, recherchée, spécialement dans le sens amoureux.
Resistement, 1996, résistance.
Ressourt, 2203, porter secours.
Retirer, 561, retourner.
Retraire (se), 679, etc., s'empêcher.
Rigion, 200, région, mais dans le sens de *regere*.
Rigoreux, 721, fier.
Sain, 1836, bien portant.
Salvation, 1220, etc., salut.
Sapience, 1810, sagesse.
Sauvager (se), 861, fuir le monde.
Sauvement, 1210, salut.
Scès, 1887, etc., 1re pers. ind. de *savoir*.
Seconte, 1038, seconde (il s'agit des Œuvres Spirituelles).
Secourir sa nature, 71, voir : *Nature*.
Senestre, 500, gauche.
Selonc, 1218, selon.
Sente, 331, chemin.
Separance, 2342, séparation.
Seuffre, 1050, souffre.
Si, 1414, ici.
Siet, 1176, siège (3e pers. ind.).
Sobresse, 943, sobriété.
Socié, 1098, soucié.
Somme, 1352, addition (sens : il faut en diminuer).
Sopesson, 41, soupçon.
Souhaidier, 684 ,etc., souhaiter, dans le sens de convoiter.
Soufferteurs, 1080, souffreteux.
Souliers (je ne plains pas mes), 1012, je n'épargne pas mes souliers.
Souxi, 59, souci.
Subition, 1290, esclavage.
Surmonté, 553, vaincu.
Surporté, 487, porté au dessus.
Suspection, 1698, soupçon.
Sy, 1224, ainsi.
Süy, 610, etc., suivi.
Syre, 1958, seigneur Dieu.
Tablier, 831, table.
Talent, 733, désir.
Tarie, 1143, dépourvue.
Temporeux, 264, temporels.
Tenir mesure, 19.
Terriain, 529, temporel.
THEOPHILE, 1517, CLXII.
Tien, 412, ce que l'on tient.
Tiengne piet ou elle, 320, v. *Elle*. (sens : Il en reste toujours quelque chose).
Tiengs, 1262, etc., 1re pers. indiv. de *tenir*.
Tieulx, 308, tels.
Tire à tire, 548, successivement.
Tirer, 281, suivre un chemin ; *mal tirer*, 100, faire fausse route.
Toudis, 557, toujours.
Tour, 485, bonne action. Ne se dit plus qu'en mauvaise part.
Tournée, 1641, détournée.
Traité, 238, traduit en justice.
Traitié, 1154, moyen.
Traveillier, 987, travailler.
Tribulé, 1898, agité.
Trespasser, 1443, outrepasser.
Trespassans, 1014, voyageurs, passants.
Trestous, 311, etc., tous.
Treuvé, 948, etc., 3e pers. ind. de *trouver*.
Tristresse, 61 ; *tristeur*, 67, etc., tristesse
* *Tude*, 860, ?
Une, 502, une fois.
Usure, 291, prêt à intérêt.
Veul, 164, etc., volonté.
Vie (biens de), 737, avantages qui résultent de la position sociale.
Vie mundaine, 1255, existence sur la terre ; par contre, *vie haultaine*, 1258, existence céleste.
Vilonie, 375, méchanceté, vilenie.
Visement ? 541, d'une façon réelle.
Vision, 2060, contemplation céleste.
Vitaille, 897, provision.
Vituperacion, 1753, honte.
Voir, 1519, en vérité.
Voire, 2149, véritable.
Voix plainne (à), 1260, à haute voix.
Vouloir, 2007, volonté.
Voye aperte, 255, moyen visible ; *voye commune*, 257, (au figuré) l'habitude ; *voye couverte*, 755 moyen détourné.
Voys, 1890, voix.
Voys (J'y), 1011, j'y vais.
Vuidier, 954, vider.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

PB-32488-SB
7A

